



SOMMAIRE

03
04
05
06
07
10
12
19
28
36
45
54
65



Christophe Darbellay Président du Conseil d'Etat

Photo : © Isahelle Favre

LE VALAIS ENTRE TRADITIONS ET INNOVATIONS, UNE ANNEE DE PARADOXE

Le Valais a vécu une année 2023 complexe et riche en événements, oscillant entre défis et avancées significatives.

La question du climat et les préoccupations autour de l'approvisionnement énergétique ont conservé une place prépondérante dans l'agenda politique et social. Le Valais, en réponse à ces enjeux, a accentué ses efforts vers la durabilité énergétique, mettant l'accent sur la transition vers les énergies renouvelables, même si le décret sur les grands parcs solaires alpins a été rejeté en votation populaire. Ces initiatives reflètent la volonté du canton d'adopter une stratégie cohérente et effective face aux défis environnementaux.

Les débats sur la présence et la régulation du loup ont animé les discussions, mettant en lumière le complexe équilibre entre conservation de la nature et enjeux de l'agriculture de montagne. Par ailleurs, les phénomènes météorologiques extrêmes ont durement touché l'agriculture valaisanne, secteur vital de l'économie cantonale, nécessitant un soutien étatique.

Le Valais a vécu un moment historique en décembre, avec l'élection de Viola Amherd à la présidence de la Confédération. L'arrivée de la première femme valaisanne à la tête du Gouvernement fédéral souligne les avancées significatives en matière de représentation et d'inclusion au sein des hautes sphères politiques.

En parallèle, l'évolution des finances du canton a nécessité une gestion prudente et innovante. Face au défi de la diminution des moyens, le Valais doit fait preuve de détermination et de rigueur pour réaliser son programme gouvernemental tout en assurant une gestion responsable.

2023 a ainsi été une année de paradoxes, marquée par la recherche d'un équilibre entre traditions et innovations, entre difficultés et réussites. Notre engagement envers le bien-être et la prospérité de toutes et de tous reste plus fort que jamais. Nous restons déterminés à surmonter tous les obstacles et à construire un avenir prospère pour notre canton, cet endroit exceptionnel où il fait bon vivre et travailler.





Photo : © Isabelle Favre

Chaque conseiller d'Etat apporte sa couleur et son style à la construction du Valais de demain.

De gauche à droite

Monique Albrecht Chancelière d'Etat, nommée le 14.04.22

Frédéric Favre Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Mathias Reynard Conseiller d'Etat, élu le 28.03.21

Christophe Darbellay Président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Franz Ruppen Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 28.03.21

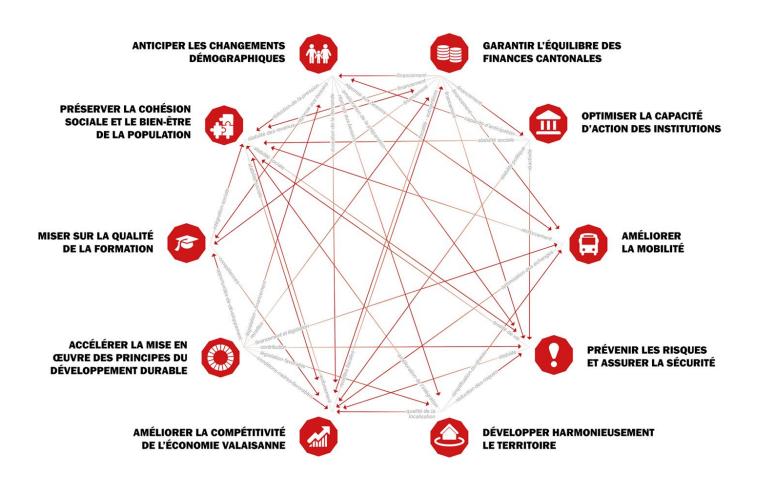
Roberto Schmidt Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21



DEGRE DE REALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

Al'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population : un canton qui sait surmonter la crise, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel. Cette vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du collège, sert de base à l'action gouvernementale. Elle se décline sous la forme d'objectifs à atteindre à moyen et long terme ainsi que de mesures et de projets précis à mettre en place pour y parvenir. Elle guide ainsi l'Etat et l'administration vers un même but, en contenant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets.

Voici la liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2023 : Degré de réalisation des mesures et projets prioritaires



ESPACE ET ENVIRONNEMENT	
Superficie du canton en km² (2013/2018) Haut-Valais en % Centre du Valais en % Bas-Valais en %	5'224.8 50.2 23.9 25.9
Nombre de communes (01.01.2024)	122
POPULATION (2022)	
Habitants du canton (31.12) Haut-Valais en % Centre du Valais en % Bas-Valais en % Habitants du canton par km² Augmentation de la population sur 10 ans, en %	357'282 24.0 39.5 36.5 68.4 11.0 23.7
Population résidante d'origine étrangère en %	23.1
Répartition de la population, selon l'âge en % 0-19 ans 20-64 ans > 64 ans Ménages privés Personnes par ménage	19.3 60.2 20.5 161'746 2.2
LANGUES PRINCIPALES * (2022)	
Français, en % Allemand, en % Portugais, en %	67.2 24.0 8.0
EMPLOI ET VIE ACTIVE	
Taux de chômage annuel moyen en % (2022) Total des emplois (2021) Secteur primaire Secteur secondaire Secteur tertiaire Total des établissements (2021) Secteur primaire Secteur secondaire Secteur tertiaire	2.3 188'636 10'487 40'235 137'914 30'619 2'829 4'570 23'220
ENERGIE (année hydrologique 2022/2023)	
Production hydroélectrique annuelle nette**, en GWh Part de la production hydroélectrique nette valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité (provisoire), en % Part de la production hydroélectrique nette valaisanne par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse, en %	10'037 16.53 32.43
PIB CANTONAL (2022)	
En mios de francs Par habitant, en francs Par habitant, moyenne Suisse romande CONSTRUCTION ET LOGEMENT	21'423 59'960 81'781
Investissements dans la construction en mios de frs (2021) Nombre de logements (2022) Logements vacants (2023)	2'725 271'303 4'583
TOURISME (Hôtellerie et établissements de cure 2023)	
Arrivées Nuitées Variation annuelle des nuitées, en %	2'039'607 4'479'096 19.5

Sources: OFS, SSTP, SICT, SEFH, BCVs / * Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne **en ayant soustrait de la production brute, l'énergie nécessaire aux pompages et sans la centrale de turbinage-pompage Nant de Drance

COMPTE ET BILAN

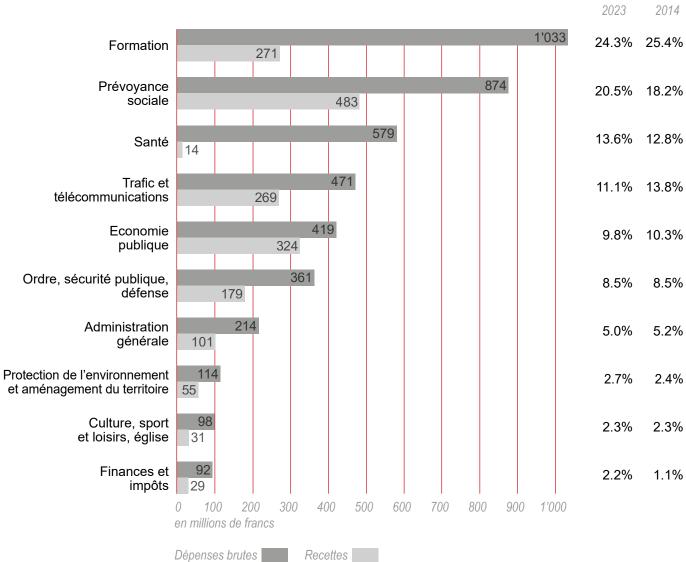
en millions de francs, sans les imputations internes	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023	
CHARGES				
Total des charges d'exploitation	3'894.3	3'966.4	4'010.3	
Charges de transferts	2'023.6	2'001.3	2'000.4	
Charges de personnel	1'044.9	1'103.6	1'115.7	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	411.1	455.5	443.8	
Subventions redistribuées	203.1	203.6	208.6	
Autres charges d'exploitation	211.7	202.4	241.8	
DEVENUE				
REVENUS To be a second of the	41004.4	41000.0	410.40.0	
Total des revenus d'exploitation	4'034.1	4'002.6	4'049.2	
Revenus de transferts	1'681.6	1'758.6	1'783.3	
Revenus fiscaux	1'557.3	1'458.8	1'608.9	
Taxes et redevances	262.3	270.6	278.4	
Subventions à redistribuer	203.1	203.6	208.6	
Autres revenus d'exploitation	329.8	311.2	170.0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	139.7	36.3	39.0	
RESULTAT D'EXPLOITATION Charges financières	139.7 67.0	36.3 67.0	39.0 63.8	
RESULTAT D'EXPLOITATION Charges financières Revenus financiers				
Charges financières	67.0	67.0	63.8	
Charges financières Revenus financiers	67.0 93.4	67.0 80.1	63.8 115.6	
Charges financières Revenus financiers	67.0 93.4	67.0 80.1	63.8 115.6	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER	67.0 93.4 26.3	67.0 80.1 13.1	63.8 115.6 51.8	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL	67.0 93.4 26.3	67.0 80.1 13.1 49.3	63.8 115.6 51.8 90.8	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3 -109.8	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3 -56.2	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8 -56.6	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3 -109.8	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3 -56.2	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8 -56.6	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3 -109.8	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3 -56.2 -6.8 583.3	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3 -109.8 56.3 483.7 257.3	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3 -56.2 -6.8 583.3 293.0	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3 -109.8 56.3 483.7 257.3	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3 -56.2 -6.8 583.3 293.0	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1	
Charges financières Revenus financiers RESULTAT FINANCIER RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement INVESTISSEMENTS NETS	67.0 93.4 26.3 166.1 156.1 46.3 -109.8 56.3 483.7 257.3 -226.3	67.0 80.1 13.1 49.3 124.5 68.3 -56.2 -6.8 583.3 293.0 -290.3	63.8 115.6 51.8 90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1 -217.6	

en millions de francs

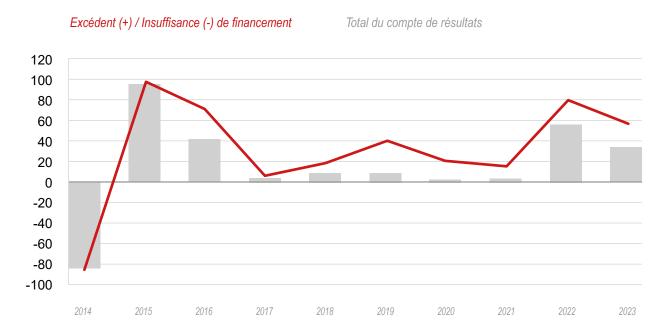
BILAN	31.12.2022	31.12.2023
ACTIF		
Patrimoine financier	2'907.0	2'741.2
Patrimoine administratif	1'877.5	1'854.4
Total de l'actif	4'784.5	4'595.7
PASSIF		
Capitaux de tiers	3'829.5	3'561.4
Capital propre	955.0	1'034.3
Total du passif	4'784.5	4'595.7

COMPTES

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



en millions de francs

(2014 - 2017 : selon MCH1) (dès 2018 : selon MCH2) Les actes adoptés durant l'année 2023 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous et peuvent être consultés au moyen du lien de la <u>page Internet de la législation du canton du Valais</u>. Le message y relatif peut être consulté sur le <u>site internet du Service parlementaire</u>.

Modification du 15 mars 2023 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF ; RS/VS 611.1)

Publication : BO 16/2023 / eBO RE-VS15-0000000117 - RO 2023-091

Entrée en vigueur : 01.09.2023 - RO 2023-090

Modification du 16 mars 2023 de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA: RS/VS 170.2)

Publication: BO 18/2023 / eBO RE-VS15-0000000128 - RO 2023-089

Entrée en vigueur : 01.01.2024 - RO-2023-088

Loi du 11 mai 2023 portant sur les modifications découlant de la modification du 17 juin 2022 du code de procédure pénale suisse (RS/VS 173.1 et 312.5)

Publication: RO 2023-103

Entrée en vigueur : 01.01.2024 - RO 2023-102

Loi sur la médiation administrative du 11 mai 2023 (LMA; RS/VS 170.6) Publication : BO 23/2023 / eBO RE-VS15-0000000202 – RO 2023-113

Entrée en vigueur : 01.01.2024 - RO 2023-112

Loi du 15 mars 2023 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (LcAIMP; RS/VS 726.1)

Publication: BO 16/2023 / eBO RE-VS15-0000000116 - RO 2023-116 et RO 2023-117

Entrée en vigueur : 01.01.2024 - RO 2023-115

Modification du 15 juin 2023 de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile (LALPCi ; RS/VS 520.1)

Publication: eBO RE-VS15-0000000255 - RO 2023-132

Entrée en vigueur : 01.01.2024 - RO 2023-131

Modification du 15 juin 2023 de la loi sur le notariat (LN; RS/VS 178.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000257 - RO 2023-124

Entrée en vigueur : 01.01.2024 - RO 2023-123

Modification du 17 mars 2023 de la loi sur les routes (LR; RS/VS 725.1)

Publication: eBO RE-VS15-000000109 - Réf.-2023-003

Loi concernant l'ouverture des magasins du 11 mai 2023 (LOM; RS/VS 822.20)

Publication: eBO RE-VS15-0000000207 - Réf.-2023-009

Une demande de référendum a été déposée et a abouti : eBO RE-VS15-000000319. La votation aura lieu en mars 2024.

Modification du 15 juin 2023 de la loi d'application du code pénal (LACP; RS/VS 311.1)

Publication: eBO RE-VS15-0000000251 - Ref.-2023-013

Loi d'adhésion du 5 septembre 2023 de la convention intercantonale en matière de santé numérique

Publication: eBO RE-VS15-0000000352 - Ref.-2023-017

Loi sur l'énergie du 8 septembre 2023 (LcEne ; RS/VS 730.1) Publication : eBO RE-VS15-0000000338 – Réf.-2023-015 Modification du 7 septembre 2023 de la loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais (RS/VS 172.13; 173.1; 173.12; 173.7; 312.0)

Publication : eBO RE-VS15-000000361 - RO 2023-130

Entrée en vigueur : 01.01.2024 – RO 2023-129

Modification du 7 septembre 2023 de la loi fiscale (LF; RS/VS 642.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000355 - Réf.-2023-018

Modification du 16 novembre 2023 de la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural (LcAgr; RS/VS

910.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000448 - Réf.-2023-019

Modification du 16 novembre 2023 de la loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice

(LPAv; RS/VS 177.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000457 - Réf.-2023-020

Loi sur le climat du 14 décembre 2023 (LClim)

Publication : eBO RE-VS15-0000000495 - Réf.-2024-001

Décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques du 10 février 2023 (RS/VS 730.200)

Publication: e-BO RE-VS15-0000000166 - RO 2023-019

Abrogé avec effet rétroactif au 10 septembre 2023 : RO 2023-108

Décret sur le plafond et l'alimentation du fonds de compensation des fluctuations de recettes du 15 mars 2023 (RS/VS 611.6)

Publication : eBO RE-VS15-0000000119 - RO 2023-046

Entrée en vigueur : 15.03.2023

Décret modifiant la loi sur le contrôle de l'habitant du 15 juin 2023 (RS/VS 176.1)

Publication: eBO RE-VS15-0000000253 - RO 2023-084

Entrée en vigueur : 21.07.2023

NOUVELLE ORGANISATION DE LA CHANCELLERIE D'ETAT

Renforcement de l'aide à la conduite stratégique du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat s'est réorganisée, dans le but premier de renforcer sa fonction d'aide à la conduite stratégique du Conseil d'Etat. Une nouvelle section de conduite stratégique et controlling gouvernemental a ainsi été créée. Elle assume principalement les tâches suivantes : affaires extérieures, controlling, systèmes d'information et de pilotage, objets gouvernementaux, analyse prospective ou encore programme gouvernemental. Ce renforcement du rôle d'état-major du Gouvernement assuré par la Chancellerie complète les réformes menées ces dernières années par le Conseil d'Etat pour améliorer sa gouvernance.

Mode d'organisation matriciel et amélioration des affaires protocolaires

Autre point fort de la réorganisation de la Chancellerie, les dossiers, en particulier ceux relevant de la gouvernance du Conseil d'Etat ou du protocole, sont désormais gérés par des équipes de collaboratrices et collaborateurs provenant de sections différentes, en fonction de la nature du dossier et des compétences de chacun. Cela permet de renforcer la collaboration au sein de la Chancellerie d'Etat et d'en améliorer la réactivité, tout en valorisant au mieux les compétences internes.

AFFAIRES PROTOCOLAIRES ET ADMINISTRATIVES

Séances du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 46 reprises en 2023 pour traiter des affaires ordinaires. Il a ainsi pris quelque 5500 décisions. Il a notamment rencontré, dans le cadre de ses séances de travail, la ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, l'Association de la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les commissions de haute surveillance du Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Le Gouvernement a également procédé à l'assermentation de 850 naturalisés. Il a assermenté sept notaires et délivré vingt-et-un brevets d'avocat et sept de notaire.

Manifestations traditionnelles

Dans le cadre de la cérémonie organisée pour le nouvel An, le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée et de l'Armée, aux membres du Bureau du Grand Conseil, aux parlementaires fédéraux valaisans ainsi qu'aux représentants du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion.

Le Conseil d'Etat a également participé durant l'été à l'excursion qu'il effectue chaque année avec les autorités ecclésiastiques, de même qu'à la sortie présidentielle en compagnie des anciens magistrats. Il a remis le traditionnel plateau-souvenir aux présidents sortants du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, Géraldine Arlettaz-Monnet et Roberto Schmidt.

Le Gouvernement a donné une réception en l'honneur des 376 collaboratrices et collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat du Valais.

31 citoyennes et citoyens du canton du Valais ont enfin reçu la visite d'un conseiller d'Etat pour leur centième anniversaire ainsi qu'un cadeau offert par le Gouvernement.

Visites et réceptions

Le canton du Valais a reçu en février la visite officielle de l'ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne en Suisse S. E. Petros Mavromichalis, puis en octobre, de l'ambassadeur de Roumanie en Suisse, S. E. Bogdan Mazuru. Ils ont été accueillis à Sion, à la Maison de la Préfecture, par une délégation valaisanne emmenée par le président du Conseil d'Etat Christophe Darbellay.

Le Conseil d'Etat a reçu en avril, pour une visite confédérale, le Gouvernement du canton de Saint-Gall à Viège et à Zermatt, puis, en septembre, le Gouvernement du canton du Jura à Champéry. Le Conseil d'Etat valaisan a à son tour été invité par le Gouvernement jurassien dans le cadre du Marché-Concours de Saignelégier, où le canton du Valais était hôte d'honneur.

En décembre, le Conseil d'Etat a accueilli officiellement en Valais la conseillère fédérale Viola Amherd pour une réception donnée en son honneur, à la suite de son élection en qualité de présidente de la Confédération.

Prix Rünzi

Le président du Conseil d'Etat Christophe Darbellay a remis le prix 2023 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Kévin Germanier. Il récompense ainsi le styliste et fondateur d'une marque de haute couture écoresponsable pour les succès acquis dans l'univers de la mode. Ses réalisations remarquables lui ont valu une reconnaissance internationale, faisant de lui un véritable ambassadeur du Valais.

Remise du projet de nouvelle Constitution

En date du 17 mai, les représentants de la Constituante ont remis officiellement au Conseil d'Etat le projet de nouvelle Constitution cantonale. Ce dernier sera soumis au vote du peuple le 3 mars 2024.

175 ans de la Constitution fédérale

La Chancellerie, en collaboration avec le Service parlementaire, le Tribunal cantonal, la ville et la bourgeoisie de Sion, a organisé la journée de célébration des 175 ans de la Constitution fédérale à Sion, avec une partie officielle et des portes ouvertes dans les différents bâtiments administratifs.

AFFAIRES JURIDIQUES

Modification de la LIPDA et nouvelle loi sur la médiation administrative

En date du 16 mars 2023, le Grand Conseil a approuvé la modification de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA), dont l'objectif principal est d'adapter le droit cantonal à l'évolution du droit fédéral et européen en matière de protection des données. La loi sur la médiation administrative, qui institue la fonction de médiatrice ou médiateur cantonal, a quant à elle été adoptée par le Grand Conseil le 11 mai 2023. Les deux textes entreront en vigueur le 1er janvier 2024.

Traitement des recours

320 recours ont été adressés au Conseil d'Etat, qui est compétent dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit sur la signalisation routière, du droit de l'énergie, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit disciplinaire et du droit de la formation. 313 recours ont été instruits par la Chancellerie d'Etat et soumis au Conseil d'Etat en 2023.

Contrôle et publication de la législation

La Chancellerie d'Etat a assuré le contrôle et la publication des actes législatifs en français et en allemand au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO), qui sont accessibles en ligne sur le <u>site Internet de la législation</u>. 138 actes ont été publiés dans le recueil officiel. La publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO.

Avis de droit et conseils juridiques

La Chancellerie d'Etat a apporté son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers et renseigné les services de l'administration sur les questions de l'information du public et l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Commissions

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Coordination avec le Grand Conseil

La coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil a été assurée par la Chancellerie d'Etat, qui élabore notamment la planification législative.

Traductions

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire a traduit environ 1200 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, elle utilise des mémoires de traduction et de terminologie performantes (SDL Trados Studio et MultiTerm) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (environ 16'800 termes) et de traduction (environ deux millions d'unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traductrices et traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale.

LOGISTIQUE ET ACCUEIL

Guichet et centrale téléphonique

La Chancellerie d'Etat a répondu à 11'669 appels adressés à son central téléphonique. Elle a procédé à 3005 légalisations et apostilles.

Transport des conseillers d'Etat

Les huissiers-chauffeurs ont parcouru environ 96'000 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat. Ils ont accompagné le président et les membres du Conseil d'Etat dans leurs missions de représentation.

Gestion du courrier

La Chancellerie d'Etat trie et achemine le courrier adressé aux différents services de l'administration cantonale. Elle a également expédié en 2023 plus de 3.3 millions d'envois postaux.

CONDUITE STRATEGIQUE ET CONTROLLING GOUVERNEMENTAL

Appui à l'action gouvernementale

Un état des lieux du niveau de préparation du canton, et en particulier de l'administration cantonale, a été effectué en vue d'éventuelles pénuries d'énergie. Sur la base de cette analyse, le Conseil d'Etat a arrêté une cinquantaine de mesures d'amélioration. La Chancellerie a reçu le mandat de conduire la finalisation des plans de continuité des activités des différents services de l'administration.

Parmi les autres dossiers stratégiques importants, il convient également de citer l'accompagnement fourni lors de l'élaboration de la loi sur le climat et de sa présentation aux commissions du Grand Conseil, ainsi que la préparation de variantes pour l'avenir de la Fondation Château Mercier et l'affectation future de ce bien patrimonial propriété de l'Etat du Valais.

Controlling et processus budgétaire

Dans le cadre du controlling gouvernemental, la Chancellerie d'Etat a piloté le processus d'élaboration des mandats de prestations stratégiques des départements, qui s'intègre aux travaux préparatoires du budget. Elle a également poursuivi le développement et l'optimisation des outils informatiques utiles à la réalisation des tâches du controlling dans les départements et les services.

Suivi des interventions parlementaires

Durant l'année 2023, 222 interventions parlementaires ont été acceptées, parmi lesquelles 64 motions et 158 postulats. 50 de ces interventions (11 motions et 39 postulats) sont d'ores et déjà réalisées.

Plus globalement, à la fin 2023, 137 interventions (46 motions et 91 postulats) sont en attente de développement. Il n'y a pas d'intervention en attente de traitement et 250 interventions sont en cours d'exécution (32 motions et 218 postulats).

Suivi des objets fédéraux prioritaires et des conférences gouvernementales

En 2023, un accent particulier a été mis sur le suivi régulier et actif des objets fédéraux prioritaires définis par le Conseil d'Etat.

La Chancellerie d'Etat a par ailleurs continué d'assurer, au niveau du canton, le suivi administratif de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), où le canton du Valais est représenté par Roberto Schmidt. Ce dernier est également le représentant du Conseil d'Etat auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux des cantons alpins (CGCA / RKGK) au sein de laquelle le Valais est particulièrement actif.

Conférences intercantonales

Les membres du Conseil d'Etat siègent dans de nombreuses conférences intercantonales. En 2023, ils y ont exercé les fonctions particulières suivantes :

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (depuis le 26 août 2022)	Roberto Schmidt	Président
Conférence des directeurs des affaires sociales (depuis mai 2021)	Mathias Reynard	Membre du comité
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (dès juin 2023)	Mathias Reynard	Président
Conférence des directeurs de l'instruction publique (depuis le 23 juin 2022)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (depuis le 24 janvier 2022)	Christophe Darbellay	Président
Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (2022-2023)	Christophe Darbellay	Président
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (depuis 2021)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence des directeurs des départements de justice et police (depuis le 7 avril 2022)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (depuis mai 2021)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	Membre du comité

Rencontre avec les cadres de l'administration fédérale

Un événement de réseautage pour les cadres valaisans de l'administration fédérale a été organisé le 20 septembre 2023. A cette occasion, le Conseil d'Etat a accueilli à Berne une cinquantaine de cadres fédéraux, dont plusieurs cadres de haut niveau, pour un échange informel. Cette rencontre a reçu un écho très positif qui confirme la décision prise en 2020 d'organiser de tels événements à intervalles réguliers.

Contacts avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se sont rencontrés à Berne ou à Sion avant chaque session du Parlement fédéral. A cette occasion, les thèmes suivants ont notamment été traités en 2023 : la politique énergétique, la fiscalité, la politique de la santé et les révisions de la LAMal, la politique économique et agricole, les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, le soutien aux grandes manifestations sportives, la politique de l'environnement, la politique des transports ou encore les révisions de la loi sur l'aménagement du territoire et de la loi sur les résidences secondaires. Plusieurs de ces objets ont pu être finalisés en 2023, grâce notamment à l'implication des parlementaires valaisans et des membres du Conseil d'Etat, avec le soutien de la Chancellerie.

Conseil du Léman

Christophe Darbellay, qui représente le canton du Valais au sein du Bureau du Conseil du Léman, a été élu le 1^{er} décembre 2023 à la présidence du Conseil du Léman pour les années 2024-2025.

La Commission mobilité du Conseil du Léman, qui est présidée par Franz Ruppen, a organisé en 2023 deux séances qui ont permis d'échanger sur plusieurs dossiers, parmi lesquels l'état d'avancement de la réhabilitation de la ligne ferroviaire Sud Léman entre St-Gingolph et Evian.

Dans le domaine économique, le Conseil du Léman a organisé la troisième édition du Prix Cohésion & Solidarité Lémanique. L'entreprise valaisanne Zollinger Bio, basée aux Evouettes, a été primée pour son projet Zizania Biobotanica, consistant en la transformation de résidus de plantes en cosmétiques naturels.

INFORMATION

Suivi particulier pour les objets gouvernementaux

La communication des objets gouvernementaux fait l'objet d'une attention particulière de la part d'IVS, l'entité de la Chancellerie d'Etat en charge de l'information. Il s'agit des objets qui concernent plusieurs départements, qui touchent l'image et la réputation de l'Etat ou dont la portée nécessite une implication du Gouvernement dans son ensemble. En 2023, on peut citer tout particulièrement la communication réalisée au sujet du risque de pénurie d'énergie, du dossier des grandes installations photovoltaïques alpines, des intempéries, mais aussi de l'Agenda 2030 ou encore des 175 ans de la Constitution fédérale.

Diffusion de contenus

IVS a organisé 41 conférences de presse, édité et diffusé 232 communiqués de presse ainsi que 46 news et 31 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : la diffusion de contenus pour le compte d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations des médias, la mise à disposition de photos ainsi que d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information du personnel de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services. Le magazine online du personnel vis-à-vis a été publié à trois reprises en 2023. De nombreux articles sont désormais agrémentés de capsules vidéos.

Bulletin officiel électronique

Depuis le 1^{er} mars 2023, les avis officiels des autorités sont publiés sur une <u>plateforme électronique</u> mise à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui remplace l'édition papier du Bulletin officiel. Seules les publications effectuées par voie électronique sur cette plateforme font foi. L'accès est ouvert à tout un chacun et entièrement gratuit.

Lancement du compte Instagram de l'Etat du Valais

Le canton du Valais a élargi sa présence sur les réseaux sociaux avec la création du compte Instagram <u>@cantonvs_kantonvs</u>. L'objectif est de renforcer la diffusion de l'information, de donner une image différente du travail de l'administration cantonale et de toucher un public qui ne s'informe que peu via les médias traditionnels, en particulier les jeunes.

Centre médias pour les élections fédérales

Afin de faciliter le travail des médias, IVS a mis en place un centre de presse à l'occasion des élections du Conseil national et du Conseil des Etats. Les journalistes ont ainsi pu disposer de places de travail au sein du centre culturel des Arsenaux, avec un accès facilité aux candidates et candidats.

Conseil et appui

IVS a poursuivi ses tâches de conseil en communication pour le Gouvernement, les départements et les services de l'Etat. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au Conseil d'Etat au sujet de sa politique d'information et d'organiser et coordonner les projets de communication. IVS fait également partie de l'Organe cantonal de conduite (OCC) dont il soutient la communication à travers la cellule information.



« La mer est dangereuse et ses tempêtes terribles, mais ces obstacles n'ont jamais été une raison suffisante pour rester à terre. »

Magellan

2023 aura été une année placée sous le signe des défis. Certains phénomènes se sont accentués, montrant que le climat se transforme. Si cela a parfois pu être bénéfique pour l'économie cantonale, avec par exemple un mois de février extrêmement ensoleillé pour le plus grand bonheur des touristes en vacances dans nos montagnes, les conséquences ne sont de loin pas toujours favorables.

Ainsi, les vagues de chaleur qui ont frappé le canton cet été ont mis sous pression divers services de l'Etat, que cela soit pour protéger les plus vulnérables de la canicule (nos aînés, nos enfants) ou la population en général face à des incendies de grande ampleur comme à Bitsch. Les pluies importantes du mois de novembre, elles, ont fait subir des dégâts conséquents à nos infrastructures, notamment routières, en raison de nombreux mouvements de terrain.

L'année 2023 a également vu un nouveau record battu, qui doit interpeler chacun d'entre nous. Le 21 août dernier, l'isotherme du zéro degré a atteint l'altitude de 5298 mètres d'altitude, dépassant largement la marque de référence précédente. Cela a bien entendu un impact sur nos glaciers, sur le permafrost, et donc sur nos paysages. La réalité est là, brute, indifférente au déni de certains.

Mon département a mis le développement durable et les questions climatiques au cœur de son action en 2023, avec la nomination d'une déléguée à la durabilité, notamment, chargée de mettre en œuvre la stratégie cantonale en matière de développement durable et le plan climat cantonal. Le Département des finances et de l'énergie (DFE) a poursuivi les travaux pour de grandes infrastructures énergétiques. Enfin, l'acceptation en deuxième lecture de la loi sur le climat par le Grand Conseil valaisan et la nouvelle loi sur l'énergie sont eux aussi les signes d'une année 2023 orientée vers le développement durable.

La nature n'est pas contrôlable. Il ne reste qu'à gérer de la manière la plus raisonnable et efficace possible ce qui peut l'être, en limitant au mieux notre impact.



Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat

FINANCES

Compte 2023

Tenant compte des crédits supplémentaires accordés, le budget 2023 tablait sur un excédent de charges de 6.8 millions de francs et une insuffisance de financement de plus de 30 millions de francs. Même en l'absence de perception de toute part au bénéfice de la BNS, le <u>compte 2023</u> de l'Etat du Valais présente au final des résultats excédentaires : un excédent de revenus de 34.1 millions de francs et un excédent de financement de 57.2 millions. L'amélioration des résultats s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux attentes budgétaires et par des reliquats de crédits dans de nombreux domaines.

Les caractéristiques principales de ce compte sont les nombreuses dépenses supplémentaires liées à la crise ukrainienne et migratoire, respectivement aux facteurs de compensation du renchérissement, qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires en cours d'exercice, la non-distribution du bénéfice de la BNS à la Confédération et aux cantons, la baisse du résultat d'exploitation à 39 millions de francs contre plus de 100 millions chaque année depuis 2017, des investissements records qui, avec 557.8 millions de francs au brut (y compris fonds FIGI), atteignent un niveau supérieur à celui réalisé ces dernières années et une hausse du capital propre à 22.5 % du bilan.

Budget 2024

Malgré les conséquences de l'inflation qui provoque notamment une croissance des subventions et des coûts des projets de construction, le <u>budget 2024</u> est équilibré. Cet équilibre financier n'a pu être assuré que par d'importants efforts de la part des différents départements, un report ou une mise en œuvre par étapes de projets et d'investissements, une renonciation à la création des postes nécessaires et une sollicitation accrue des fonds et réserves constitués ces années passées. Le Gouvernement souhaite ainsi poursuivre sa politique de soutien à la population, à l'économie et aux institutions en 2024. Cette politique budgétaire se traduit par des charges et revenus attendus de près de 4.5 milliards de francs et des investissements de plus de 640 millions de francs. L'Etat du Valais prévoit de verser 1.74 milliard de francs au titre de subventions sans caractère d'investissement, un montant en hausse de 129.7 millions de francs ou 8.1% par rapport au budget 2023.

FISCALITE

Travaux de taxation et recettes fiscales

La tâche principale du Service cantonal des contributions (SCC), à savoir la taxation, représente un grand défi car la population et le nombre d'entreprises ne cessent d'augmenter. Ces dernières années, le nombre de personnes physiques a augmenté de 3500 par période fiscale et celui des personnes morales de 1000. Cette croissance entraîne une augmentation constante du nombre de dossiers par collaboratrice ou collaborateur.

Collaboration avec les Ateliers St-Hubert et Manus

Le SCC collabore depuis de nombreuses années avec les Ateliers St-Hubert à Sion et Manus à Brigue. Cette collaboration s'est avérée extrêmement positive, avec la garantie d'une qualité de travail élevée. Grâce à cette collaboration, le SCC obtient le soutien dont il a besoin pour atteindre ses objectifs en matière de numérisation. En même temps, il offre de précieuses opportunités de travail aux personnes en situation de handicap et encourage leur intégration au marché du travail.

Projets informatiques

Le SCC, en partenariat avec le canton du Jura, s'est lancé dans un grand projet de modernisation de l'application pour l'imposition des personnes physiques. Cette transformation, qui s'étendra sur plusieurs années, s'avère nécessaire pour adapter les procédures de travail à un monde numérique en pleine mutation.



Prestations

Le Service des ressources humaines (SRH) a notamment assuré en 2023 le versement de plus de 11'000 salaires (mensuels), le traitement d'environ 9000 postulations et 450 mises au concours, l'organisation de 130 séminaires de formation continue avec plus de 1000 participants, la formation de 175 apprentis et 230 stagiaires, la gestion des temps de travail et les prestations de mesures de santé et de sécurité pour environ 3500 collaborateurs.

Technologies RH: migration SAP

Une importante mise à jour du système SAP, coordonnée par le Service cantonal de l'informatique (SCI), a été finalisée à fin 2023. Tous les domaines du SRH sont impactés par cette migration : le budget, les salaires, les qualifications, la gestion du temps, etc. Un grand nombre de modifications ont été effectuées pour garantir le passage à cette nouvelle version. Cette étape est importante en vue des modifications stratégiques imposées par SAP dans les années à venir.

Evaluation des fonctions (EVAFO)

Par décision du Conseil d'Etat du 3 mai 2023, il a été prévu de lancer un projet d'évaluation des fonctions au sein de l'administration cantonale. L'objectif est de renforcer l'égalité de traitement et le principe d'équité interne, de continuer à assurer l'égalité salariale entre fonctions « typiquement féminines » et « typiquement masculines », d'analyser les postes selon une méthode objective et des critères standardisés et enfin de classifier les postes et les fonctions à l'instar d'autres administrations publiques suisses. La coordination des partenaires sociaux siège au sein de la Commission de classification et s'occupe des aspects opérationnels. Ce projet s'inscrit dans le même cadre que les projets de réexamen du statut du personnel enseignant et soignant.

Couverture du salaire en cas de maladie

Le Conseil d'Etat a approuvé les axes stratégiques de la mise en place d'un élargissement de la couverture du salaire en cas de maladie de longue durée. Des analyses et des réflexions ont eu lieu afin d'étudier plus en détail différentes options notamment concernant la question des aspects juridiques, de l'organisation et du financement d'une nouvelle solution perte de gain. Il est prévu de modifier les bases légales correspondantes durant l'année 2024.

Attractivité de l'Etat du Valais en tant qu'employeur

Dans le but notamment de continuer à rester attractif sur le marché du travail et de valoriser les places de travail de l'administration, un concept de marque employeur est en cours de réalisation. Son objectif consiste également à améliorer le positionnement de l'Etat du Valais en sa qualité d'employeur et de formateur d'apprentis et de stagiaires par notamment une analyse des moyens de communication.

Coworking: nouvelle forme de travail

Afin de répondre aux besoins toujours croissants du marché du travail et de l'administration cantonale dans le domaine de la flexibilisation du travail, un concept et des directives de coworking sont en cours d'élaboration. Ces travaux amèneront plus de souplesse dans les formes de travail déjà existantes.

Règlementation sur le temps de travail

Au vu des changements intervenus sur le règlement sur le temps de travail, différents documents et règlements ont été adaptés.

INFORMATIQUE

Stratégie informatique cantonale

Le déploiement de la Stratégie informatique fait l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil pour l'exercice 2023, comme pour les années précédentes. La future Stratégie informatique 2025-2030 a été présentée au Conseil d'Etat. Elle propose principalement de soutenir l'Etat du Valais pour les changements nécessaires à sa transition numérique.

Activités et réalisations

Voici quelques activités et réalisations techniques (liste non exhaustive):

Cellule sécurité

- L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ont été sensibilisés à la cybersécurité au travers de plusieurs tests de phishing, de mini-vidéos formatives et de quiz.
- Plus d'une quinzaine d'audits de sécurité ont été réalisés.
- Plusieurs règlements de sécurité ont été conçus ou revus, dont le règlement de développement sécurisé imposé aux partenaires de l'Etat du Valais, qui a été repris par l'ensemble des cantons latins.
- Deux journées de sensibilisation à la cybersécurité en français et en allemand à l'attention des communes et institutions valaisannes ont été mises sur pied avec le soutien du groupe de travail Cybersécurité.

Projets / Développement

- Le projet de mise en œuvre de la gouvernance de la donnée numérique se poursuit avec la finalisation des directives, puis le diagnostic complet sur l'état de la donnée de l'Etat, ainsi que l'établissement d'une feuille de route permettant de répondre aux différents constats et recommandations.
- La signature électronique a été mise en place dans la plateforme eConstruction, première application à intégrer ainsi cette technologie.
- La BDR-BL (base de données référentielles bâtiments et logements) a été mise en production, ce qui permet, avec la BDR-PP (personnes physiques) et la BDR-EE (entreprises et établissements), de compléter le jeu de données de références de l'Etat.
- Le modèle économique du Service cantonal de l'informatique (SCI) a été implémenté et a déjà permis de valoriser les activités du SCI pour les exercices 2021 et 2022.
- La plateforme SAP S/4 a été migrée vers la version 2022, ce qui a requis un effort soutenu de l'entier de la filière SAP (développeurs, administrateurs, key-users, etc.) en particulier pendant le second semestre.

Architecture

- Le catalogue des principes et des standards d'architecture a été établi et fait office de guide dans les choix définissant les nouvelles solutions déployées.
- La plateforme DWh (Data Warehouse) pour le Service de statistique et de péréquation a été définie en tenant compte des éléments existants et des futurs besoins des autres services de l'Etat devant analyser et manipuler des données.

Infrastructures

De nombreux projets de modernisation, d'extension ou de sécurisation des infrastructures ont été menés, ainsi que la mise à disposition de nouveaux environnements pour d'importants projets métiers, notamment :

- les mises à jour et la modernisation de différentes infrastructures telles que le stockage de données (VSAN, NAS),
- la réalisation de différents appels d'offres pour l'acquisition des nouveaux serveurs, de systèmes de solutions hyperconvergées, de l'infrastructure de virtualisation des serveurs et de la solution de gestion centralisée des logs,
- la migration de plus de 1000 téléphones physiques en « softphone »,
- la mise à jour de l'architecture WIFI et son extension (150 antennes),
- le remplacement des imprimantes du centre d'impression,
- d'importants travaux de modernisation et de sécurisation des Datacenters, avec la mise en place de mesures d'économie d'énergie et l'installation d'une génératrice temporaire au Datacenter secondaire en cas de pénurie d'électricité,
- la migration des postes de travail vers Windows 11 (50% du parc migré)
- et le renouvellement de 500 écrans obsolètes sur des places de travail.

ADMINISTRATION NUMERIQUE

Loi sur les services numériques des autorités

En 2023, le Service de l'administration numérique (SAN) a poursuivi l'établissement de la base légale nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie sur les services numériques des autorités valaisannes. Le Conseil d'Etat a ainsi soumis au Parlement un projet de loi y relatif qui, par 123 voix pour, 0 contre et 1 abstention, a été accepté en première lecture. Toutefois, avec 81 voix pour, 44 voix contre et 1 abstention, la majorité des 2/3 requise pour renoncer à une deuxième lecture n'a pas été atteinte. Celle-ci aura donc lieu en 2024.

Portail des prestations numériques

Le SAN a également lancé les travaux de déploiement du portail des prestations numériques des autorités, suite à un appel d'offres qui a permis d'adjuger un mandat d'intégration de cette solution. Ce mandat s'étend à l'installation des services de base nécessaires au fonctionnement du portail. Il s'agit du compte personnel, des services d'identification et d'authentification, de paiement en ligne et de notification par e-mail. La phase de conception du projet est terminée et la réalisation a commencé. Afin de vérifier le bon fonctionnement de ces différentes briques technologiques, le SAN a lancé, en collaboration avec les services métiers concernés, l'intégration de deux prestations cantonales importantes, à savoir l'obtention d'un extrait du registre des poursuites et la consultation des documents du dossier fiscal. Ces deux prestations s'adressent dans un premier temps aux personnes physiques.

Un <u>plan de mise en œuvre 2024-2027</u> a été adopté par le Conseil d'Etat. Afin d'assurer la promotion des services numériques, le SAN a également élaboré une stratégie et un plan de communication, ainsi qu'un concept de support à l'usager.



Retour des concessions hydrauliques

Dans les prochaines décennies, de nombreuses concessions pour l'utilisation de la force hydraulique arriveront à échéance. Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) est activement impliqué et soutient dans ce cadre la communauté valaisanne, par exemple dans les cas suivants : FM Orsières (retour 2027), 1ère Dixence et Cleuson (2031), KW Massaboden (2030), Lavey (2030), Salanfe (2032), Electricité de la Lienne (2037), FM Gougra (2039) et KW Mattmark (2045).

Par ailleurs, le SEFH a également poursuivi les travaux visant à définir les modalités de transfert aux FMV des participations revenant au canton en vertu de la législation (art. 59ss LcFH). Un travail important a notamment été mené pour définir le modèle de vente comprenant une rente de ressource.

Projets de production hydroélectrique hivernale en Valais

Par décision du 22 décembre, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé l'inscription dans le Plan directeur cantonal de huit projets valaisans permettant le développement de la production d'électricité hivernale, tout en ayant le moins d'impact possible sur le territoire et l'environnement. Il s'agit de huit sites sur lesquels un consensus avait été obtenu lors de la Table ronde de la Confédération sur l'hydroélectricité. Ceux-ci pourraient produire environ 1250 GWh/a d'électricité en hiver avec un volume de stockage d'eau supplémentaire de l'ordre de 330 millions de mètres-cubes, qui pourrait également être utilisé de manière multifonctionnelle, conformément à la stratégie Eau du canton.

Programme Bâtiments

Le montant total des subventions versées en 2023 est de 38.4 millions de francs. Si l'on déduit la contribution fédérale de 25.5 millions de francs financée par la taxe sur le CO2, la contribution cantonale nette pour 2023 s'élève à 12.9 millions de francs. Les nouveaux engagements pris envers des tiers ont atteint 45.6 millions de francs en 2023.

Solaire photovoltaïque

Le 10 septembre 2023, le peuple a rejeté le décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques. Le traitement des demandes d'autorisation revient dès lors à la Commission cantonale des constructions (CCC). Etant donné les exigences des dispositions fédérales qui prévoient une mise en production dès 2025, le Conseil d'Etat a adopté une planification pour le traitement des dossiers auprès des services concernés. Le Conseil d'Etat a également décidé d'adapter les missions de la taskforce « grandes installations photovoltaïques », qui sera désormais chargée de la coordination informelle entre les services concernés en fonction de l'évolution légale, jurisprudentielle, technique et politique.

Parallèlement aux projets de parcs solaires alpins, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques s'est penché sur le potentiel offert par la pose de grandes installations solaires photovoltaïques dans l'environnement construit. Ce potentiel est estimé entre 1000 et 1800 GWh/a. Sa valorisation permettrait de répondre aux objectifs cantonaux 2035 de production d'électricité solaire photovoltaïque qui se situent à 900 GWh/a. Pour exploiter ce potentiel, le Conseil d'Etat a chargé le Département des finances et de l'énergie et le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement d'adapter le Plan directeur cantonal et d'identifier les mesures à prendre en vue de faciliter et d'encourager la pose d'installations solaires photovoltaïques dans l'environnement construit.

Loi sur l'énergie

La nouvelle loi sur l'énergie a été adoptée le 8 septembre 2023 en deuxième lecture par le Grand Conseil. Le délai référendaire s'est terminé le 26 décembre 2023. L'ordonnance est en cours de préparation.

Facilitateurs et facilitatrices de rénovations énergétiques

Créée conjointement par le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, la HES-SO Valais-Wallis et les associations professionnelles du Bureau des Métiers, la formation de facilitateur et facilitatrice de rénovations énergétiques vise à sensibiliser, informer et former les acteurs du terrain déjà actifs dans la rénovation énergétique. Les facilitateurs et facilitatrices de rénovations énergétiques, au bénéfice d'une vision globale du domaine, orienteront de la manière la plus efficace possible leurs clients. Lors d'une cérémonie organisée le mardi 28 novembre 2023 à Sion, le chef du Département des finances et de l'énergie (DFE) Roberto Schmidt a remis les vingt-huit premières attestations. Les bénéficiaires figurent sur une liste officielle publiée sur le site du SEFH au titre de facilitateurs ou facilitatrices de rénovations énergétiques accrédités.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Chantiers et projets

Une quinzaine de projets sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de la Castalie à Monthey, la Centrale d'engagement à Sierre, le Lycée-Collège Cours Roger Bonvin et l'installation de tir indoor à Sion ainsi que le centre Eterpys à Conthey.

Les nouveaux bâtiments de l'Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue ainsi que le Gästehaus St. Ursula à Brigue ont été mis en exploitation.

De nombreux concours architecturaux ont été organisés, à savoir l'extension de l'école de Botyre à Ayent, le Foyer St-Raphaël à Sion, l'EMS d'Orsières et l'agrandissement du Cycle d'orientation de Grône.

Le Grand Conseil a de plus approuvé des crédits complémentaires pour l'extension de la Prison de Sion ainsi que pour le Pôle musical. Il a également octroyé le crédit d'achat du bâtiment Gästehaus St. Ursula à Brigue. Le Conseil d'Etat a quant à lui octroyé les trois crédits suivants : l'achat du terrain pour le bâtiment administratif de Viège, l'achat de parcelles à Crêtelongue ainsi que le crédit de construction pour le dépôt du Service de la mobilité à Orsières.

Le Service immobilier et patrimoine (SIP) s'est investi, en tant que maître d'ouvrage délégué, dans la construction du Campus Santé de Sion et de l'EDHEA à Sierre, dont les travaux sont en cours.

Gérance et entretien des immeubles

Afin de répondre aux besoins de l'administration cantonale et dans la continuation de ses prestations, la section gérance et entretien des immeubles poursuit sa politique de rénovation et d'assainissement du parc immobilier de l'Etat en vue d'améliorer la consommation énergétique et d'assurer la pérennité des immeubles. Une dizaine d'importants chantiers sont en cours. En parallèle, un logiciel de gestion des bâtiments a été mis en fonction durant l'année.

Centre de compétence FIGI

La digitalisation des plans des locaux loués pour les besoins de l'Etat du Valais a été finalisée. La mise en place de l'outil stratégique pour faciliter la gestion énergétique des bâtiments est en phase finale d'implémentation.

Patrimoine

A Valère, les travaux de restauration des chapelles se poursuivent et vingt-trois nouveaux chantiers de restauration de monuments historiques ont été subventionnés. Le canton a classé en note 2 et mis sous protection cinq monuments historiques. 1416 préavis ont été rédigés et 4855 nouvelles fiches ont été créées dans l'inventaire des bâtiments du Valais (IBA) en 2023, portant le total à 31'302 fiches. Une commune a homologué son inventaire

et deux communes une partie de leur inventaire. Rai Tre Vallée d'Aoste a diffusé un reportage sur Valère et TF1 sur le Haut-Valais (6.4 millions de téléspectateurs). 1303 visiteurs ont participé aux Journées européennes du patrimoine.

Finances, administration et gestion des immeubles

Une quinzaine de locaux supplémentaires ont été attribués à divers services. Les conventions FIGI ont été insérées dans SAP afin de facturer automatiquement les loyers aux services.

DURABILITE

Loi sur le climat

La loi cantonale sur le climat a été adoptée en deuxième lecture par le Parlement cantonal le 14 décembre 2023 à une large majorité. Elle définit les objectifs du canton en matière de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation face à leurs effets et lui donne les moyens de les réaliser.

Projet de Plan climat

En parallèle au processus législatif, un projet de Plan climat, qui constitue la stratégie du canton en matière de climat, et de Programme d'actions climat, qui définit les mesures à prendre, ont été élaborés. Ces deux projets font la synthèse des retours d'ateliers participatifs et des différents rapports techniques établis entre 2021 et 2023 (bilans des risques et carbone, trajectoires de réduction, potentiel de réduction des émissions indirectes). Ils seront adaptés suite à l'adoption de la loi climat, par souci d'alignement.

Programme de développement durable 2023

Le Conseil d'Etat a mis en œuvre le programme de développement durable 2023. Celui-ci vise à renforcer la gouvernance de la durabilité dans l'administration cantonale, les écoles, les communes et les entreprises, à proposer des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets, ainsi qu'à soutenir des projets innovants en matière de développement durable.

Projets innovants

Ces dernières années, quatre appels à projets de développement durable ont permis de soutenir 45 projets innovants, montés en partenariat avec le milieu scolaire, la société civile ou encore les communes. Ils touchent de nombreuses thématiques telles que la consommation, le développement territorial, l'énergie, la formation, la lutte contre la pauvreté ou encore la santé. En 2023, un bilan a permis de démontrer le succès de cette approche qui encourage les collaborations. Les résultats permettront d'orienter la suite de la démarche.

STATISTIQUE ET PEREQUATION

Mise en place du service

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du nouveau Service de statistique et de péréquation créé au 1^{er} janvier 2023 et par le renforcement des compétences en Data Science et en informatique. Tous les collaborateurs et collaboratrices ont dû s'adapter à de nouvelles fonctions administratives, mais surtout à des changements de responsabilités en termes de tâches et de devoirs, notamment suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les bases de données référentielles en 2020 – nommant le service comme coordinateur statistique – et à la mise en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, de la nouvelle et première loi sur la statistique publique cantonale.

Projections démographiques

Le service a publié pour la seconde fois des projections démographiques à l'échelle du canton pour les années 2022 à 2050. De nombreux défis attendent ainsi le Valais en matière de vieillissement de la population notamment.

Développement informatique et technologique

Afin de pouvoir gérer la donnée statistique, parfois très sensible, de manière rationnelle et sécurisée, le service a décidé la mise en place d'un Data Warehouse. Cette plateforme permettra de collecter et d'analyser des données en provenance de multiples sources hétérogènes, ainsi que de mettre un certain nombre d'entre elles à disposition de l'administration cantonale. Elle occupera une place centrale au sein d'un système de Business Intelligence. L'objectif est de transformer, via la Data Science, les données brutes en informations utiles, et de les rendre disponibles et accessibles aux utilisateurs en assurant une qualité et une protection de la donnée optimales.

Péréquations financières intercantonale et intercommunale

Suite notamment à la modification de l'indice de ressources du canton qui a baissé de 2022 à 2023, le service a encaissé 843.9 millions de francs en 2023 au titre de la péréquation intercantonale, soit 49.9 millions de plus qu'en 2022 en termes de paiements compensatoires.

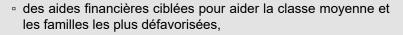
Quant à la péréquation financière intercommunale, elle a permis de verser 55.8 millions de francs aux communes valaisannes (péréquation des ressources + compensation des charges + aides du fonds de rigueur) et 7.3 millions de francs dans le fonds de rigueur. Les communes à fort potentiel de ressources ont alimenté le fonds de péréquation à hauteur de 27.8 millions de francs.



DU CONCRET AU QUOTIDIEN

2023 n'a pas été de tout repos, avec un climat anxiogène au niveau international. Je préfère surtout retenir de cette année les magnifiques gestes de solidarité et d'entraide de la population valaisanne, dans cette période de crise migratoire et d'inflation. Cet état d'esprit solidaire s'est aussi retrouvé au sein de l'administration cantonale, qui gère notamment les impacts de la guerre en Ukraine avec beaucoup d'intelligence et d'humanité.

C'est l'occasion de remercier l'ensemble du personnel de mon département, qui s'engage en faveur du service public avec dynamisme et motivation. Ce travail a permis la mise en place de projets innovants et de mesures qui améliorent le quotidien de la population et font du Valais un canton où il fait bon vivre:





Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

- la mise en place du projet d'équipes mobiles d'urgence sociale (EMUS) pour apporter une réponse aux personnes en situation de détresse sociale,
- la pérennisation des mesures d'urgences pédopsychiatriques,
- le lancement d'une stratégie cantonale de lutte contre la traite d'êtres humains,
- la première campagne contre le harcèlement dans l'espace public,
- le renforcement de la lutte contre le travail illicite,
- l'intégration professionnelle des réfugiés au travers de lieux de restauration et de cafétérias,
- le renchérissement octroyé au personnel de l'Etat, mais aussi de l'Hôpital du Valais, de l'Hôpital Riviera-Chablais (Valais), des établissements médico-sociaux (EMS), des centres médico-sociaux (CMS) et des institutions sociales pour compenser l'inflation et maintenir le pouvoir d'achat,
- la hausse des salaires et des indemnités du personnel soignant de l'Hôpital du Valais,
- la numérisation et la digitalisation des prestations du Service des poursuites et faillites,
- le renforcement des contrôles des caves,
- ou encore le coup d'envoi du Pôle muséal et culturel des collines de Sion.

Grâce à ces avancées (et bien d'autres), notre canton progresse dans la bonne direction. Merci à toutes et à tous.



SANTE PUBLIQUE

Loi sur la santé

Un avant-projet de révision partielle de la loi sur la santé a été mis en consultation en novembre. Il porte sur la limitation de l'admission des médecins, la possibilité d'introduire une taxe de garde, l'intégration de la fonction d'infirmière cantonale, l'extension des compétences reconnues par le droit fédéral aux pharmaciens et l'interdiction des thérapies de conversion.

Initiative sur les soins infirmiers

Le Conseil d'Etat a nommé une task force cantonale chargée de formuler des propositions de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Il est prévu d'agir sur les quatre piliers que sont le recrutement, la formation, le maintien et le déploiement du personnel. Le canton a déjà pris des mesures en accordant la pleine compensation du renchérissement aux institutions paraétatiques pour 2023 et plus de 40 millions de francs pour améliorer les conditions de travail (salaires, indemnisations et dotation) du personnel soignant de ces institutions entre 2023 et 2025.

Soins de longue durée

La planification des soins de longue durée 2023-2025 a été établie. Elle poursuit la politique axée sur le maintien à domicile et intègre une augmentation modérée du nombre de lits d'EMS.

La commission chargée d'examiner la faisabilité d'une convention collective de travail (CCT) pour le domaine des soins de longue durée a mis en lumière un besoin d'harmonisation des conditions de travail dans le secteur. Le rapport finalisé a été approuvé par le Conseil d'Etat qui a chargé les partenaires sociaux de négocier la future CCT.

Soins dentaires

Le Conseil d'Etat a adopté les propositions visant à donner suite à l'initiative « Pour une assurance dentaire cantonale », notamment la mise en place d'une aide financière dans le cadre du Fonds cantonal pour la famille. Les modifications législatives y relatives ont été transmises au Grand Conseil.

Réponse à l'urgence

Différents travaux sont en cours en réponse à la surcharge des urgences hospitalières, notamment un projet pilote de maison de la garde à Sion accompagné d'une réorganisation du service de garde, de la création d'équipes mobiles d'intervention rapide et d'une information à la population sur les possibilités en cas d'urgence non vitale.

Interdiction de la publicité en faveur du tabac

Le Valais est devenu le premier canton suisse à interdire la publicité sur le tabac dans les kiosques, magasins et stations-service. Cette mesure intervient notamment après l'acceptation de l'initiative populaire «enfants sans tabac», plébiscitée par le peuple suisse en février 2022.

Masterplan pour la médecine ambulatoire

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a présenté début mars un plan d'action visant à répondre à la pénurie médicale ambulatoire en Valais et à garantir une meilleure accessibilité aux soins. Les projets prioritaires, notamment l'optimisation et la réorganisation de la garde médicale, sont en cours de mise en œuvre ou d'évaluation.

Hôpital du Valais (HVS)

Les travaux d'extension des sites de Brigue et Sion suivent leur cours, avec cependant des coûts revus à la hausse en raison du renchérissement. Des expertises sont menées afin d'améliorer la situation financière de l'HVS ainsi que ses capacités d'investissement.

Santé psychique des jeunes et adolescents

Financé par le canton jusqu'en août 2023, le projet pilote visant à renforcer la prise en charge psychosociale des jeunes et des adolescents a été évalué. Compte tenu des bénéfices mesurés et des besoins futurs estimés, ce projet est pérennisé pour le long terme.

Planification des secours

Un état des lieux des besoins par région est en cours d'élaboration. Des experts extra-cantonaux ont été mandatés afin d'évaluer la situation actuelle et de formuler des propositions d'adaptation.

TARMED

Les négociations entre les partenaires tarifaires pour la fixation du point TARMED 2017 n'ont pas abouti. Les travaux concernant la fixation d'un tarif d'autorité par le canton sont en cours.

Soins palliatifs

Deux nouveaux mandats de prestations ont été octroyés dans le domaine des soins palliatifs, l'un à l'Hôpital du Valais pour le renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs, l'autre à l'association palliative-vs pour l'information et la sensibilisation.

ACTION SOCIALE

Aide sociale

Le forfait d'entretien a été revu en juillet 2023, afin de tenir compte du renchérissement. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale présente une certaine stabilité et le montant net dépensé par situation a quant à lui baissé.

Recouvrement des avances de pensions alimentaires

Grâce aux différentes mesures mises en place et aux nouvelles bases légales entrées en vigueur en 2022, les taux de recouvrement ont sensiblement augmenté en 2023 (+ 3% entre 2022 et 2023).

Traite des êtres humains

Le canton soutient la mise en place d'une association chargée de lutter contre la traite des êtres humains (AVIT). Les trois structures d'hébergement de victimes de violences domestiques du Valais romand ont par ailleurs été regroupées en une seule Fondation pour l'accueil des victimes de violences domestiques et de traite des êtres humains (FAVA).

Equipes mobiles d'urgence sociale (EMUS)

Ces équipes ont été mises sur pied à l'automne dans le but de décharger les centrales d'urgence 144 et 117 pour les interventions ne nécessitant pas obligatoirement une ambulance ou la police. Les personnes en situation dite d'urgence sociale devraient donc, à l'avenir, être prises en charge par une équipe spécifique, intégrant des professionnels des domaines social et sanitaire. Le projet pilote a été lancé dans le Valais central.

Domaine du handicap

2023 a été une année de préparation et de développement de différents projets importants pour l'inclusion, l'autodétermination, la liberté de choix, l'accessibilité et les droits des personnes en situation de handicap. Parmi ces projets, on peut citer le lancement de l'étude sur l'outil d'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap, l'amélioration du dispositif de surveillance actuel des prestations d'accompagnement en faveur des personnes en situation de handicap et le lancement de l'étude sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en faveur de personnes en situation de handicap 2025-2028.

Dans le cadre de l'appel à projets AVENIR INCLUSIF, 40 actions en faveur de l'inclusion sont parvenues au Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap. Ce bureau travaille activement au développement de réseaux pour la mise en œuvre de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH).

Domaine de l'asile

En matière de migration, 2023 a été marquée par une continuité du flux d'arrivées de personnes migrantes en Valais, avec 1803 arrivées, dont 1032 en provenance d'Ukraine. Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) à la charge de l'Office de l'asile (OASI) est toujours important puisque 129 MNA séjournent actuellement en Valais. En raison de ces flux, l'OASI a dû poursuivre l'agrandissement de son parc immobilier avec la location de plus de 300 appartements individuels, l'acquisition du Gästehaus St. Ursula à Brigue et l'ouverture d'un foyer collectif à Martigny. Enfin, deux structures d'appartements protégés ont été ouvertes en Valais central pour des MNA et jeunes adultes en formation.

Les questions sanitaires ont également été au cœur des réflexions avec la création d'une Unité de soins pour les personnes migrantes issues du domaine de l'asile, en collaboration avec le Service de la santé publique et l'Hôpital du Valais. Cette unité permet de rationaliser la prise en charge sanitaire et d'éviter une surcharge des médecins généralistes de certaines régions par la mise en place d'un gate keeping infirmier.

L'intégration socioprofessionnelle reste un défi important. L'offre des cours de langue a été élargie et un travail d'uniformisation et rationalisation des mesures cantonales d'intégration a été lancé.

Bureau de la coordination cantonale des Générations 60+

Dans le cadre de l'appel à projets lancé pour et avec les personnes de 60 ans et plus, 23 projets ont été déposés. Dix sont soutenus financièrement et accompagnés pendant leur phase de lancement. Par ailleurs, le bureau a soutenu les municipalités désireuses de développer leur politique en faveur des générations 60+.

CULTURE

Un legs exceptionnel

La défunte mécène Brigitte Mavromichalis a légué au Musée d'art du Valais sa collection d'œuvres d'art ainsi que 15 millions de francs. 45 œuvres ont ainsi rejoint les collections du musée. Quant à la somme reçue, elle sera consacrée durant trente ans au financement de projets exceptionnels, d'acquisitions, de bourses et de résidences d'artistes.

Sauvegarder

Le carillon valaisan, les savoir-faire en lien avec l'exploitation de l'énergie hydraulique et le culte des reliques des martyrs ont rejoint la Liste des traditions vivantes de la Suisse, tandis que la saison d'alpage et l'irrigation traditionnelle, portées notamment par le Valais, ont été inscrites sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

SANTE. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE

Les Archives de l'Etat du Valais ont accueilli 76 nouvelles entrées, dont les archives du journaliste Pascal Thurre, fondateur des Amis de Farinet, et de l'entreprise Djeva Production SA.

La Médiathèque Valais a terminé le recensement du patrimoine audiovisuel valaisan qui n'était pas encore identifié dans le cadre d'un projet pilote mené avec Memoriav, l'association pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse.

La section Collections des Musées cantonaux a terminé le contrôle débuté en 2019 de l'état et de la documentation de tous les objets et œuvres conservés en réserve dans le cadre du chantier des collections.

L'Office cantonal d'archéologie a poursuivi les fouilles du cimetière de Saint-Laurent, à Saint-Maurice; une quarantaine de nouvelles tombes a été documentée. D'importantes fouilles archéologiques ont également été réalisées à Martigny depuis l'automne; elles se prolongeront au début 2024. Elles permettront sans doute d'apporter des indices significatifs sur le début de l'occupation de la ville romaine alors dénommée Forum Claudii Vallensium, qui est encore mal connue.

Soutenir

Un référentiel de compétences pour les métiers de l'information et de la documentation a été établi à l'attention des communes valaisannes. Visant à promouvoir la professionnalisation des bibliothèques, il a fait l'objet de plusieurs présentations.

Honorer

Les prix culturels de l'Etat du Valais ont été décernés le 1^{er} décembre au Théâtre Alambic de Martigny. Le Prix culturel 2023 de l'Etat du Valais a été décerné à Roland Vouilloz, comédien, et le Prix spécial à l'association « Les Concerts du cœur », créée par Laure Barras. Les Prix d'encouragement ont été décernés à l'artiste visuelle Maëlle Cornut, à la comédienne Shannon Granger, ainsi qu'au trompettiste Simon Blatter.

Valoriser et favoriser la rencontre

Les Archives de l'Etat du Valais, la Médiathèque Valais et les Musées cantonaux ont proposé plusieurs expositions: Sous la surface d'Aurélie Strumanns, lauréate du huitième Prix Culturel Manor Valais (Musée d'art du Valais), Ramène ta coquille (exposition focus du Musée de la nature), Les hauts et les bas en Valais. Philippe Schmid reporter d'actualité (Médiathèque Valais-Martigny), Le Valais à la carte: 1000 déclinaisons d'une collection, sélection de cartes conservées par la Médiathèque Valais-Sion, La levée des corps, installation de Virginie Rebetez présentée à la Ferme-Asile de Sion et fondée sur les dossiers de personnes décédées de mort violente conservés par les Archives de l'Etat du Valais.

Les résultats des fouilles de la nécropole du Bronze ancien (vers 2200 av. J.-C.) de Savièse ont fait l'objet d'une présentation publique, alors que les fouilles menées à Martigny ont été ouvertes au public.

Le projet de pôle muséal et culturel sur les collines de Sion a été présenté à la presse.

Culture et COVID

L'Etat du Valais et la Confédération ont financé à partir de 2021 des projets de transformation visant soit à soutenir la réorganisation structurelle des entreprises culturelles, soit à acquérir de nouveaux publics. Ces projets sont arrivés à leur terme à la fin 2023 et clôturent ainsi toute la phase COVID-19.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

- eBadges -: un outil précurseur dédié au contrôle des conditions de travail

Ce projet vise à doter chaque ouvrier d'une carte personnelle de contrôle, associée à un dispositif de collecte de toutes les informations pertinentes. Elle doit ainsi permettre de vérifier, par un geste simple et rapide, si l'employé est correctement déclaré et si les règles de sa branche sont respectées. Après la définition de l'architecture informatique et l'adoption des bases légales nécessaires, l'année 2023 a permis de créer l'association appelée à en assurer la gouvernance et à lancer les appels d'offres pour le développement de la solution technique et des modalités de contrôle définies par les partenaires. Ce dispositif doit permettre de lutter efficacement contre le travail illégal.

Reglo: une plateforme destinée aux jeunes et à leurs proches

Les jeunes connaissent mal leurs droits et leurs obligations légales. De nombreuses questions touchant tous les thèmes de la vie quotidienne se trouvent en ligne sur la plateforme www.reglo.ch. Pour permettre aux 12-20 ans et à leur entourage d'obtenir facilement des informations juridiques sûres, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) a apporté son expertise à ce projet, mené sous la direction du Service cantonal de la jeunesse, en partenariat avec différents partenaires de terrain.

Salaire minimum obligatoire dans le secteur des remontées mécaniques

En collaboration avec la Commission tripartite cantonale, le Conseil d'Etat a rendu obligatoire le contrat-type de travail (CTT) régissant l'activité du personnel des remontées mécaniques valaisannes. Ce CTT a instauré dès le 1^{er} janvier 2023 un salaire minimum de 4005 francs. Dès le 1^{er} juin, s'est ajoutée la reconnaissance obligatoire de l'expérience dès la troisième et la cinquième année. Cette décision fait suite à une étude qui a démontré la pratique de sous-enchère salariale abusive et répétée, puisque 35% des travailleurs percevaient un revenu inférieur au salaire prévu au CTT de 2018.

POURSUITES ET FAILLITES

Sécurité des offices

Les situations de plus en plus difficiles des débiteurs, l'agressivité accrue de la clientèle et les personnes qui s'autoproclament objecteurs à l'Etat rendent le travail du personnel toujours plus difficile et représentent de grands défis pour le Service des poursuites et faillites. Des mesures pour améliorer la sécurité ont été planifiées et seront mises en œuvre en 2024: sécurisation de la zone accessible au public, incluant notamment de la vidéosurveillance dans la zone des guichets, un système d'alarme et la sécurisation du transport de fonds. En relation avec la police, des formations ont été organisées pour le personnel en contact avec la clientèle. De plus, tout le personnel a été invité à suivre un cours pour approfondir ses connaissances sur la prévention des incendies et le comportement à adopter en cas d'incendie.

Numérisation

Un autre pas vers la numérisation a été franchi avec la mise en place d'une interface avec la Poste. Les données des courriers envoyés et retournés sont désormais automatiquement enregistrées dans le système d'exploitation des Offices des poursuites, ce qui permet un gain d'efficacité considérable dans ce secteur.

Faillites

Le secteur des faillites enregistre fin 2023 un nouveau record de faillites d'entreprises et de successions répudiées (+8% par rapport à l'année précédente). Ce volume peut aujourd'hui être géré grâce à la réorganisation et au regroupement des compétences sur trois sites.

Suite au rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGEST), l'analyse de l'autorité de surveillance a démarré. Des premiers ateliers ont été organisés en collaboration avec l'Association valaisanne des préposés aux poursuites et faillites et les différentes structures des cantons ont été analysées. Le résultat est attendu au printemps 2024.

CONSOMMATION ET AFFAIRES VETERINAIRES

Contrôle des caves

En 2023, le guide des bonnes pratiques d'élaboration du vin (GBPE vin) a été publié; celui-ci sert de base pour les activités de contrôle. Un total de 103 caves sur les 531 enregistrées auprès du canton a été inspecté en 2023. Si pour l'hygiène des caves les résultats sont très bons, des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne l'autocontrôle documenté et la protection des mineurs (lorsque les caves commercialisent en ligne leurs produits contenant de l'alcool).

PFAS dans les denrées alimentaires

Le Valais a mis sur pied en 2022 un groupe de travail interdépartemental chargé de coordonner les actions à mener en lien avec les PFAS. Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV), déjà actif sur cette thématique depuis 2019, a renforcé ses contrôles en 2023 sur la potentielle présence de PFAS dans les eaux potables et les poissons. Plus de 100 échantillons d'eau potable, ainsi que des échantillons de poissons de piscicultures, ont été analysés. Tous respectent les normes européennes en vigueur.

Santé animale et humaine

Plusieurs événements épizootiques auront marqué 2023: une flambée sans précédent de loques des abeilles a exigé de gros efforts de la part de l'Inspectorat cantonal des ruchers. De plus, les mesures prises en Valais afin d'empêcher la propagation de la grippe aviaire ainsi que les cas de coxiellose décelés à la suite d'avortements de caprins ont rappelé l'importance de la surveillance des épizooties également pour la santé humaine.

Protection des animaux et affaires canines

En 2023, le nombre d'annonces d'incidents causés par des chiens continue d'augmenter, mais de manière moins marquée qu'en 2022. Avec le maintien d'un nombre élevé de dénonciations en matière de protection des animaux, ces domaines très sensibles exigent un engagement important des ressources à disposition de l'Office vétérinaire. Enfin, le programme de contrôle des sorties hivernales obligatoires des bovins, au moyen de films tournés par leurs détenteurs, a permis de démontrer la conformité des pratiques dans la majorité des exploitations contrôlées.

EGALITE ET FAMILLE

Sensibilisation au harcèlement de rue

Les femmes et les personnes LGBTIQ sont les premières cibles de harcèlement dans l'espace public. Pour sensibiliser à la problématique, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a lancé la campagne «Lourdingue», qui va se déployer durant quatre ans, calée sur les grands événements festifs propices à des débordements. Premier en date: la Foire du Valais 2023.

Lutte contre les discriminations LGBTIQ

L'OCEF a poursuivi la coordination du plan cantonal de lutte contre les discriminations, dont l'ensemble des mesures sont en cours de réalisation. La campagne annuelle a mis en avant les diversités LGBTIQ. L'objectif était d'expliquer l'acronyme «LGBTIQ», ainsi que des notions telles que sexe biologique, identité et expression de genre. Ces vidéos constituent un outil pédagogique mobilisable en tout temps.

Loi sur les violences domestiques (LVD)

Les travaux d'élaboration de l'avant-projet de révision de la loi sur les violences domestiques ont avancé durant l'année 2023. Les principales propositions concernent la détection précoce des risques, l'ancrage des collaborations entre les autorités et les organismes mandatés, la démarche proactive des consultations spécialisées auprès des personnes concernées, l'inscription des enfants comme victimes à part entière et l'augmentation des entretiens socio-thérapeutiques obligatoires.

30 ans de l'OCEF

L'OCEF a célébré son 30° anniversaire à travers un projet artistique donnant à voir le regard des femmes sur leur invisibilité. Celui-ci s'articule en un livret de photos réalisées par Florence Zufferey et un recueil de textes rédigés par des Valaisannes actives dans divers domaines.

Conciliation travail - famille

Plus de la moitié des PME valaisannes proposent des mesures concrètes facilitant la conciliation travail - famille, selon les résultats d'une enquête réalisée par Pro Familia Suisse pour l'OCEF: planification des vacances prenant en compte les besoins familiaux, réduction du taux d'activité ou flexibilité du temps de travail. Cette enquête clôt une série de recherches menées depuis 2008.



CULTIVER LE CHANGEMENT ET SAVOIR S'ADAPTER

En 2023, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a évolué dans un contexte complexe.

Face aux défis posés par les aléas climatiques et phytosanitaires, la mise en place d'un financement spécial pour soutenir les agriculteurs valaisans durement touchés par des événements météorologiques ou phytosanitaires extrêmes s'est avérée indispensable. L'Ecole d'agriculture du Valais (EAV) a célébré son centenaire avec éclat, renforçant ainsi l'importance de l'agriculture dans l'identité et l'économie du canton.

Malgré un contexte international incertain, l'économie valaisanne demeure dynamique avec un taux de chômage faible. Le programme valais4you, désormais étendu au Valais romand, promeut le canton non seulement comme un lieu de vie, mais également comme un lieu de travail privilégié. Parallèlement, le Campus Energypolis a franchi une étape significative avec l'acquisition des terrains pour le futur parc de l'innovation à Sion, soulignant l'engagement du Valais dans les secteurs de la technologie et de la recherche.

Dans le domaine de la formation, le projet des enseignants ressource pour le vivre-ensemble (ERVE) se développe et est désormais implanté dans seize écoles ou groupes d'écoles primaires. Près de trente millions de francs seront investis pour améliorer les conditions de travail du personnel enseignant, contribuant à revaloriser un métier crucial qui connaît une pénurie de personnel croissante.

La présence remarquée du Valais au Marché-Concours de Saignelégier a reflété la diversité de notre canton, mettant en lumière la richesse de notre culture et de nos traditions.

2023 a clairement montré que c'est en travaillant ensemble, en osant, que nous bâtirons un canton prospère, innovant et résolument tourné vers l'avenir.



Christophe Darbellay

Conseiller d'Etat

ECONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

Campus Energypolis

En novembre, le Grand Conseil a accepté un crédit d'objet pour l'acquisition des biens-fonds permettant la construction des bâtiments du parc de l'innovation du Campus Energypolis. Le premier bâtiment du parc de l'innovation offre une porte d'entrée au Campus et des surfaces à disposition des entreprises, start-up et projets dans la perspective de favoriser les interactions et les collaborations étroites entre chercheurs du Campus et entreprises.

Le Swiss Polar Institute (SPI), infrastructure nationale de recherche, a inauguré ses locaux ainsi que sa bibliothèque à Sion. Son dynamisme et sa visibilité nationale et internationale contribuent au rayonnement de l'écosystème du Campus Energypolis.

L'EPFL et le Conseil d'Etat ont réaffirmé leur volonté de collaborer à la création d'un centre national pour l'énergie verte en Suisse et de développer des démonstrateurs de nouvelles technologies en Valais en collaboration avec les entreprises valaisannes.

Les travaux de construction du Campus du Pôle Santé ont débuté. La cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu au mois d'août 2023.

EPFL Valais Wallis

Le Conseil d'Etat a renouvelé son soutien au Campus associé EPFL Valais Wallis en signant la nouvelle convention de financement pour la période 2023-2026.

Aéroport de Sion

Les travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie concernant l'aéroport civil de Sion se poursuivent.

Promotion économique Valais

<u>Promotion économique Valais</u> a traité plus de 170 demandes d'entreprises, d'investisseurs et des milieux économiques pour des aides financières, des soutiens à l'innovation et de l'accompagnement dans diverses démarches administratives. Des contacts avancés ont été établis avec près de 60 entreprises étrangères intéressées par un développement de leurs activités en Suisse.

Politique régionale

L'année a été marquée par l'élaboration du nouveau programme cantonal de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) 2024-2027 et de la convention-programme correspondante entre la Confédération suisse et le canton du Valais, représenté par le Département de l'économie et de la formation (DEF). Le projet d'arrêté portant sur l'approbation de la convention-programme sera soumis au Parlement pour décision lors de la session de mars 2024. La digitalisation, l'économie régionale et la durabilité seront renforcées au travers des objectifs du programme que sont le soutien à l'industrie, au tourisme et à l'économie créative.

Valais/Wallis Promotion (VWP)

Les six groupes de travail mis en place pour dresser le bilan des dix premières années d'activité de Valais/Wallis Promotion (VWP) et en dessiner les perspectives pour l'avenir ont confirmé la stratégie de la société de promotion intersectorielle du Valais. Sur le plan opérationnel, les collaborations avec les partenaires seront renforcées. Les tâches et les compétences de VWP seront précisées. Ces différents éléments ont été intégrés dans la convention programme 2025-2028 qui a été acceptée par le Grand Conseil en session de décembre 2023.

valais4you

Le programme <u>valais4you</u> a été étendu au Valais romand et les premières mesures y ont déjà été mises en place pour mettre en avant le canton comme lieu de vie et de travail idéal. Pour attirer des professionnels qualifiés, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) a participé à quatre salons de recrutement en Suisse avec différentes entreprises valaisannes.

Coopération transfrontalière

En 2023, l'ensemble des projets transfrontaliers issus des programmes européens Interreg V <u>France-Suisse</u>, <u>Italie-Suisse</u> et <u>Alcotra (Espace Mont-Blanc)</u> ont été officiellement clôturés. Le canton du Valais a participé à la réalisation et au financement d'un total de 38 projets Interreg sur la période de programmation 2014-2020.

Digitourism

Le programme <u>Digitourism</u> renforce et accélère la transformation digitale des entreprises touristiques. Depuis son lancement en 2021, ce sont plus de 380 entreprises touristiques qui ont bénéficié du programme et 450 affaires entre entreprises digitales et touristiques qui ont été réalisées via Digitourism.

AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ECONOMIE

Marchés publics

Le 15 mars 2023, le Grand Conseil a adopté en deuxième lecture la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15 novembre 2019. Aucun référendum n'a été déposé dans le délai référendaire. A la suite des débats parlementaires, le projet d'ordonnance sur les marchés publics a été retravaillé et soumis aux membres de la commission extraparlementaire ad hoc, puis à la Commission de l'économie et de l'énergie du Grand Conseil. Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur les marchés publics et décidé d'adhérer à l'AIMP au 1er janvier 2024. La demande d'adhésion formelle a été envoyée à l'organe intercantonal sur les marchés publics.

La mise en service du projet de refonte de la plateforme d'information SIMAP prévu en juillet 2023 a été reportée au 1^{er} juillet 2024. La nouvelle plateforme SIMAP présentera un nouveau design moderne, avec une navigation plus simple et plus intuitive.

Le Service juridique des affaires économiques (SJAE) a également établi en mars 2023 la <u>statistique des marchés publics 2022</u> de l'administration cantonale. Cette statistique, ainsi que les statistiques des années précédentes, peuvent être consultées sur le site internet du canton du Valais.

En 2023 le SJAE a effectué des contrôles des procédures de marchés publics dans dix-neuf communes valaisannes.

Droit foncier rural

En 2023, le SJAE a enregistré 1933 dossiers traités en application de la législation sur le droit foncier rural.

AGRICULTURE

Financement spécial pour risques météorologiques et phytosanitaires

Le Grand Conseil a accepté à l'unanimité moins une voix et en une seule lecture la création d'un mécanisme de financement spécial en cas de catastrophe pour aider les agriculteurs lors d'aléas météorologiques ou phytosanitaires graves. Les producteurs pourront y recourir dès une perte de 30% de récolte. La réserve est dotée d'un financement d'un million de francs par le canton et sera ensuite alimentée principalement par les exploitants et les commerçants des secteurs concernés. Toutes les branches qui le souhaitent peuvent y adhérer.

L'épisode de grêle du 24 juillet 2023, qui a fortement impacté les cultures spéciales entre Evionnaz et Bramois et provoqué des pertes de l'ordre de 17.5 millions de francs pour le secteur des fruits et des légumes, démontre toute la nécessité de ce mécanisme. Tout comme la pression croissante exercée par les nouveaux ravageurs, tels que le scarabée japonais ou le frelon asiatique.

Protection des troupeaux : nouveauté cantonale et soutiens publics

Pour la saison d'estivage 2023, le canton a développé un protocole pour tester et légitimer des chiens pour la protection des troupeaux, en complément de la filière officielle d'Agridea. Ce programme a permis d'agréer au niveau cantonal 52 chiens supplémentaires pour aider les éleveurs. Par ailleurs, 2.78 millions de francs, provenant de l'Etat du Valais et de la Confédération, ont été investis dans des mesures de protection des troupeaux.

100 ans de l'Ecole d'agriculture du Valais (EAV)

L'EAV a fêté son 100° anniversaire tout au long de l'année avec un programme ambitieux qui a offert à l'école, à ses formations et au site de Châteauneuf une formidable vitrine promotionnelle. Cet anniversaire a permis de fédérer tous les professionnels de l'agriculture et l'ensemble des partenaires de l'institution.

Le PDR Chamoson en phase de réalisation

Le projet de développement régional (PDR) « Chamoson - du cep à la cime, terroir d'exception » entre dans sa phase de réalisation. Avec un budget de 12.1 millions de francs, il vise à valoriser la vitiviniculture et l'agriculture sur le territoire communal en suivant trois axes de développement : le vignoble et le paysage, les infrastructures cenotouristiques ainsi que l'alpage et l'économie animale. Huit autres PDR sont à l'étude et un projet de PDR supra cantonal est en discussion avec l'Office fédéral de l'agriculture.

Futurs Chefs!

Apprenti de deuxième année à l'Hostellerie du Pas de l'Ours à Crans-Montana, Quentin Salamolard (24 ans) a remporté la première saison du concours de cuisine télévisé Futurs Chefs! Ce concept original vise à mettre en avant les produits du terroir, les producteurs, les métiers de bouche et la formation. Réalisé en collaboration avec Canal9, le Service de la formation professionnelle (Ecole professionnelle commerciale et artisanale) et GastroValais, ce projet de concours télévisé fait partie du programme de l'Agenda 2030 de développement durable et porte sur trois saisons.

Des vins de haute expression

Les vins des deux domaines de la cave de l'Etat du Valais, le Grand Brûlé à Leytron et Châteauneuf, sont régulièrement récompensés dans les principaux concours suisses et internationaux. L'année 2023 a été particulièrement remarquable, avec cinq médailles d'or et deux d'argent. Point d'orgue, la Petite Arvine du domaine de Châteauneuf, millésime 2021, a remporté la première place dans la catégorie « Autre cépages blancs purs » du Grand Prix du Vin Suisse.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL

Evolution de la situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de chômeurs a reculé à 4023 (-88) en Valais en 2023. Le taux de chômage cantonal est resté stable à 2.3%. Le taux par région est de : 0.9% (+0.2 point) dans le Haut-Valais, 2.7% (-0.1 point) dans le Valais central et 2.7% (-0.1 point) dans le Bas-Valais. Le taux suisse a diminué pour atteindre 2% (-0.2 point).

En 2022, l'économie valaisanne avait enregistré une croissance du PIB réel supérieure à celle de la Suisse. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) tablait, au début de l'année 2023, sur la poursuite de cette évolution positive de l'économie valaisanne et sur une légère diminution du taux annuel de chômage en Valais. Toutefois, le contexte international instable (conflit entre la Russie et l'Ukraine, problèmes d'approvisionnement, inflation, franc fort, etc.) a eu pour conséquence un ralentissement de la situation économique du canton. Ainsi, le taux annuel de chômage est resté stable entre 2022 et 2023.

Loi concernant l'ouverture des magasins

Ces dernières années, le SICT a mené à bien toutes les étapes conduisant à la révision totale de la loi concernant l'ouverture des magasins. Le nouveau texte a été adopté par le Grand Conseil en mai 2023. Suite au dépôt d'un référendum, le peuple valaisan se prononcera sur cet objet le 3 mars 2024. Les changements principaux visent à accorder plus de flexibilité aux commerçants et aux consommateurs en repoussant notamment l'horaire de fermeture de 18h30 à 19h00 tout en garantissant la protection des travailleurs.

Programme d'impulsion fédérale – fonction de job coach

Le Conseil fédéral a lancé un programme visant à aider les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans à retrouver du travail. Ce programme alloue des fonds supplémentaires à l'assurance-chômage pour améliorer les services des Offices régionaux de placement (ORP). Le canton du Valais propose une formation spécialisée pour les conseillers en personnel (CP), afin d'offrir un soutien plus efficace aux personnes difficiles à placer. L'objectif est d'optimiser les conseils en employabilité, avec un suivi intensif et spécifique pour faciliter la réintégration sur le marché du travail.

BOURSES ET PRETS D'ETUDES

Attribution des bourses et prêts d'études

3664 demandes ont été traitées en 2023. Sur ce nombre, 2336 demandes remplissaient les conditions d'octroi, soit 63.8%. 63.4% des bénéficiaires effectuent une formation dans une école sise en Valais.

Nombre de demandes traitées selon le type de form	ation Requêtes	Acceptées	Refusées			
Total des demandes traitées	3664	2336	1328			
Scolarité obligatoire	36	17	19			
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	498	338	160			
Autres formations générales	529	381	148			
Ecoles professionnelles à plein temps	268	168	100			
Apprentissages	663	448	215			
Maturités professionnelles	46	22	24			
Formations professionnelles supérieures	123	70	53			
Hautes écoles spécialisées	593	345	248			
Universités et EPF	851	534	317			
Formation continue	29	13	16			
Retrait/Formation non reconnue/Domicile détermina	nt hors VS 28	0	28			
Montants versés						
Prêts d'études 2023	2.30 millions de francs					
Bourses 2023	18.37 millions de francs					
Prêts d'études à fin 2023						
Nombre de débiteurs	1767					
Montants	17.11 millions de francs					

ENSEIGNEMENT

Scolarité obligatoire

Le nombre d'élèves ukrainiens accueillis et scolarisés dans les écoles ou dans les foyers de premier accueil s'est stabilisé autour de 570 durant l'année 2023.

Pour l'année scolaire 2023/24, seize directions ou groupes de directions d'écoles primaires du Valais romand disposent d'un enseignant ressource pour le vivre-ensemble (ERVE). Ce projet, répondant aux besoins du terrain et ayant reçu des retours positifs, est renforcé par des formations continues suivies par les ERVE.

Tous les enseignants spécialisés du Valais Romand et du Lehrplan 21 pour le Haut-Valais ont suivi la formation obligatoire FOCUS de 44 heures menée par l'Office de l'enseignement spécialisé et la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS).

L'ouverture de nouvelles écoles privées est soumise à des directives entrées en vigueur en 2023. Une proposition de loi y relative sera proposée d'ici la fin 2024.

De nouvelles collections de moyens d'enseignement ont été introduites dans les domaines du français et de la musique.

Le manuel « Die Sprachstarken 1 », qui remplace « Die Buchstabenreise », a été introduit en troisième année primaire (3H) dans les écoles germanophones. La matière Médias et Informatique sera enseignée en 10ème année secondaire (10OS) des écoles germanophones.

Au début de l'année scolaire 2023/24, les écoles obligatoires et les collèges généraux ont introduit deux jours joker, conformément aux directives du 30 juin 2023 émises par le Département de l'économie et de la formation, réalisant ainsi une motion adoptée par le Grand Conseil en mars 2023.

Secondaire II général

La mise en œuvre des nouveaux contenus et méthodes prévus par la réforme de la formation commerciale initiale est devenue effective en août 2023 pour les apprentis de première année des Ecoles de commerce. Bien que des efforts importants restent nécessaires pour maîtriser et évaluer les nouveaux outils et concepts, l'engagement des directions d'écoles, de leurs cadres et enseignants laisse présager une mise en œuvre réussie malgré des incertitudes sur certains aspects de la réforme.

Bureau des Echanges Linguistiques

En 2023, le Bureau des Echanges Linguistiques (BEL) a étendu ses programmes à tous les niveaux d'enseignement, avec une participation de 6193 jeunes, de l'école primaire à la formation professionnelle. Les programmes proposés prennent de l'ampleur dans tous les degrés de la scolarité sauf dans les collèges cette année.

Le BEL a clos la première semaine nationale des échanges organisée par l'Agence nationale Movetia, pour célébrer les 175 ans de la Constitution fédérale. Une rencontre des directions d'école des différents établissements de l'école primaire ainsi que du secondaire I et II général et professionnel a été organisée à Sion. Elles se sont réunies pour échanger sur les projets de mobilité dans leur école et les avantages et freins à un développement harmonieux des échanges.

Sport et santé

Le plan cantonal de lutte contre le harcèlement-intimidation a été déployé. Plus de la moitié des cycles d'orientation et plus de quinze écoles primaires se sont formés à la méthode de la préoccupation partagée.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Soutien des apprentis aux besoins éducatifs particuliers

Depuis septembre 2023, le Service de la formation professionnelle (SFOP) développe un concept cantonal de soutien pour les jeunes du secondaire II professionnel aux besoins éducatifs particuliers, conformément à la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH). L'objectif est de faciliter leur formation et de diminuer les inégalités dans le choix professionnel. Le SFOP s'engage à améliorer l'inclusion formative et professionnelle, à élaborer un processus de formation durable selon le life design, à l'appliquer et à l'améliorer continuellement à l'échelle cantonale, à identifier les besoins en formation des partenaires et enfin à les sensibiliser au respect de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). La collaboration avec tous les acteurs de la formation est cruciale pour le succès à long terme.

Classes d'accueil et d'intégration : évolution et nouveautés

La section des classes d'accueil et d'intégration (SCAI) poursuit sa mission auprès des élèves allophones tout en développant de nouveaux projets d'intégration. Avec la pérennisation du préapprentissage professionnel pour les apprentis sans patron et l'ouverture d'une deuxième classe de passerelle apprentissage en collaboration avec le Service de l'enseignement, l'offre de transition se complète et se diversifie au sein de l'Ecole professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC), sans perdre de vue l'accompagnement de près de 700 élèves migrants en collaboration avec le Service de l'action sociale.

Réforme de l'apprentissage de commerce

La nouvelle ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la formation professionnelle initiale d'employée ou d'employé de commerce CFC est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. L'introduction de l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles dans le nouveau plan de

formation, associée à l'intégration du BYOD (bring your own device, en français apportez votre propre appareil) et à l'utilisation de la plateforme d'apprentissage Konvink, constitue un défi majeur pour les écoles. Ce dernier est relevé de façon sereine dans les écoles professionnelles, grâce à l'engagement des directions et des enseignants, ainsi qu'aux moyens qui ont été octroyés par le département pour y faire face.

Formation d'assistantes et assistants médicaux et dentaires

L'Ecole-club Migros a mis fin au mandat attribué par l'Etat du Valais pour la formation des apprentis assistants dentaires et médicaux. Par décision du 8 février 2023, le canton a repris ces formations à Sion, sous la responsabilité de l'Ecole professionnelle artisanat et service communautaire dès la rentrée 2023/24, et à Viège par la Berufsfachschule Oberwallis dès la rentrée d'août 2024 pour les apprentis du Haut-Valais.

Groupe de travail « formation professionnelle »

Un groupe de travail composé du Service de la formation professionnelle, du Service des hautes écoles et du Service de l'action sociale travaille à l'élaboration d'une vision d'avenir de la formation professionnelle en Valais. L'objectif est de créer un système de formation dynamique et inclusif, répondant aux besoins évolutifs de l'économie. Les programmes mis en place visent à faciliter l'intégration professionnelle à travers des solutions personnalisées et une approche centrée sur l'humain. L'accent est mis sur l'innovation et la collaboration avec les partenaires, en vue de préparer les individus aux défis économiques et de contribuer au développement sociétal par une formation de qualité et adaptée.

FORMATION TERTIAIRE

Révision totale de la loi sur la formation et la recherche universitaires

Accueillie favorablement lors de la phase de consultation, la loi sur la formation et la recherche universitaires en cours de finalisation permettra au canton du Valais, une fois la révision sous toit, de se doter d'une législation moderne en matière d'encouragement des hautes écoles et de la recherche.

Task force cantonale soins infirmiers

Le Conseil d'Etat a créé une task force cantonale chargée de proposer des mesures pour accroître l'attractivité de la formation en soins infirmiers et réduire la pénurie de personnel. Cette task force réunit de façon inédite les représentants des institutions de santé et de formation du Valais ainsi que les services étatiques concernés.

HES-SO et HES-SO Valais-Wallis

2023 marque les vingt-cinq ans de la HES-SO. Pour le Valais, cet anniversaire coïncide avec une profonde transformation de son paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein duquel le développement de la HES-SO Valais-Wallis joue un rôle majeur.

Le Conseil d'Etat a soutenu l'accord négocié entre la HES-SO Valais-Wallis et l'Association Crem pour développer depuis le Valais une dynamique de recherche forte sur la thématique des territoires énergétiques durables.

Formation continue des adultes

L'Association Formation continue Valais - Weiterbildung Wallis s'est constituée sous l'impulsion du canton et grâce à l'engagement des associations professionnelles, des prestataires de formation continue et des autres partenaires.

Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

Le salon valaisan des métiers Your Challenge s'est tenu du 8 au 13 mars 2023. Cet événement d'information et d'orientation organisé chaque deux ans s'adresse en priorité aux élèves des cycles d'orientation valaisans et à leurs parents.

320 Valaisannes et Valaisans ont bénéficié en 2023 de consultations individuelles gratuites du programme national viamia visant à évaluer et renforcer l'employabilité des plus de 40 ans.

JEUNESSE

Promotion et soutien

La plateforme reglo.ch, destinée aux jeunes de 12 à 20 ans, a été créée en 2023. Informant sur les droits et devoirs, tout en soutenant la jeunesse au travers de conseils pratiques et liés à la vie quotidienne, cette plateforme résulte d'une collaboration entre différents services cantonaux et partenaires externes. L'outil a fait l'objet d'une large campagne de promotion, notamment grâce à la diffusion de l'information au travers des écoles, des transports publics ainsi que des structures sportives, culturelles et artistiques.

Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

Le CDTEA a régulièrement été sollicité pour des supervisions par des professionnels et des services spécialisés, notamment par les structures d'accueil d'enfants (crèches, UAPE), les familles d'accueil, les maisons ouvertes, les infirmiers du domaine de l'enfance et de la jeunesse, les institutions et les autorités. En parallèle aux supervisions de cas, des supervisions d'équipe ont également été proposées.

Office éducatif itinérant (OEI)

Conscient des bienfaits de la nécessité de détecter de manière précoce les troubles du spectre autistique, le Valais s'est lancé dans un projet pilote mené par la Confédération. Grâce à l'encadrement d'une équipe interdisciplinaire, il vise à intervenir très tôt et de manière très intensive auprès de l'enfant, en principe à son domicile, pour, plus tard, lui permettre d'intégrer des structures établies (école ordinaire ou spécialisée). Six prises en charge ont débuté dans le courant de l'automne.

Office pour la protection de l'enfant (OPE)

Un groupe de travail a planché durant l'année sur des recommandations visant à mieux soutenir les familles d'accueil dans leurs démarches et à réévaluer l'indemnité perçue dans le but d'assurer une compensation des coûts réels. Les familles d'accueil bénéficieront ainsi de nouvelles conditions-cadres dès 2024.



UNE ANNEE BIEN REMPLIE!

2023 aura été une année bien chargée pour mon département et ses collaboratrices et collaborateurs, toujours au front et très fortement sollicités.

Les événements sportifs qui me tiennent à cœur n'ont pas manqué. Nous avons accueilli deux étapes du Giro et du Tour de Suisse, offrant une magnifique vitrine nationale et internationale à notre canton. Avec le nouveau Centre nordique de Conches récemment inauguré, plusieurs événements sportifs d'envergure internationale sont attendus dès l'année prochaine.

Le sujet très émotionnel de la régulation du loup a occupé une grande partie de notre temps et fait couler beaucoup d'encre. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si nous sommes pour ou contre, mais d'avoir une vision à long terme. C'est pourquoi nous avons établi une stratégie cantonale. Il y a urgence à pouvoir réduire la pression pour assurer la sécurité de manière générale et diminuer le nombre d'attaques sur les animaux de rente, afin de permettre une bonne cohabitation.

Je me réjouis de plusieurs lois qui ont pu être révisées, en particulier la loi sur la réorganisation du Ministère public et la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile. Au vu des graves incendies de Vétroz et de Bitsch ainsi que des intempéries de décembre, la protection et la sécurité des Valaisannes et des Valaisans sont plus que jamais au cœur des préoccupations. La mise en œuvre des Points de rencontre d'urgence sur l'ensemble du territoire cantonal permettra de fournir à la population de l'assistance et des informations.

Cette année tourmentée aura permis de mettre en avant l'engagement et le professionnalisme de mes collaboratrices et collaborateurs, que je remercie chaleureusement.







AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Cantonalisation des APEA

Après deux années de travaux préparatoires dans le cadre de leur cantonalisation, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2023. De nombreuses démarches et mesures complémentaires à l'installation des APEA ont encore été entreprises en 2023.

Réorganisation du Ministère public

Le projet de loi sur la réorganisation du Ministère public a été approuvé par le Conseil d'Etat le 22 mars 2023, puis adopté en une seule lecture à la session de septembre du Grand Conseil. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2024. Cette loi permet la création d'un véritable secrétariat général regroupant les services centraux nécessaires à une gestion efficace du Ministère public, composé d'un office central et de trois offices régionaux. La nouvelle organisation prévoit également que l'office central soit dirigé à l'avenir par le procureur général adjoint et non plus par le procureur général. Enfin, la fonction de greffier nouvellement créée apporte un soutien juridique aux procureurs et aux substituts.

Loi sur le notariat (LN)

La deuxième lecture du projet de révision de la loi sur le notariat s'est déroulée à la session de juin du Grand Conseil. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2024. L'enjeu de cette modification législative est de concilier la structure commerciale d'une société de capitaux avec les valeurs fondamentales du notariat latin, à savoir indépendance et responsabilité individuelle du notaire officier public. Les notaires peuvent s'associer au sein d'une société de capitaux, mais la responsabilité individuelle du notaire ne peut pas être transférée à cette société. Il répond donc personnellement de ses actes.

Loi sur la profession d'avocat pratiquant la représentation en justice (LPAv)

Le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat le 12 juillet 2023 et adopté en une seule lecture à la session de novembre du Grand Conseil. La compétence de statuer sur la capacité de postuler de l'avocat en procédure administrative est désormais attribuée à l'autorité de surveillance administrative des avocats, soit le département en charge de la sécurité.

APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Mise en exploitation des nouvelles infrastructures de Crêtelongue

Trois ans après la pose de la première pierre, le personnel et les détenus de l'Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue ont intégré le nouveau bâtiment principal le 11 septembre 2023. Réalisé en partenariat avec la Police cantonale, le Centre de secours et d'incendie (CSI) et l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), un exercice a précédé l'ouverture, afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et des nombreux nouveaux processus de travail. Les finitions du bâtiment annexe de 24 places se sont terminées en fin d'année 2023, permettant son occupation dès janvier 2024. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2024, une fois toutes les conditions de sécurité réunies, la majeure partie des détenus valaisans placés en milieu fermé dans d'autres cantons compléteront l'effectif de Crêtelongue.

Atelier de production pour les plaques d'immatriculation

Un atelier pour la production des plaques d'immatriculation du canton a été ouvert au sein de l'Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue. Pratique déjà expérimentée à Fribourg et au Tessin, elle permet de fournir aux détenus en milieu fermé une activité nécessitant précision, rigueur et concentration. Son aménagement a nécessité

l'acquisition de machines et de matières premières spécifiques, d'un véhicule pour les livraisons des plaques sur les trois sites du Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) ainsi que la formation du personnel d'encadrement. La production des 1000 premières pièces a débuté en décembre 2023, à satisfaction des deux services concernés. L'atelier de Crêtelongue assurera une production annuelle d'environ 60'000 plaques.

Prévention suicide

Suite aux recommandations de l'audit mené en 2022 à propos du risque suicidaire en prison, l'ensemble du personnel du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) a suivi des cours sur la prévention du suicide. Les outils acquis serviront à améliorer les compétences dans le travail quotidien.

SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

Organe cantonal de conduite (OCC)

L'OCC a continué son engagement dans la coordination de la gestion des réfugiés ukrainiens, en étroite collaboration avec le Service de l'action sociale (SAS). Dans le cadre de la gestion du risque de crise énergétique, l'OCC a travaillé sur les 50 mesures identifiées et validées par le Conseil d'Etat pour faire face au niveau cantonal à une pénurie d'énergie. L'OCC a coordonné les actions à réaliser en assignant les tâches à des sous-groupes de travail. Il a aussi été engagé lors de l'incendie de Vétroz et des intempéries touchant le canton.

Protection civile (PCi)

La PCi a été engagée dans de multiples événements majeurs, notamment les incendies de Vétroz et de Bitsch ainsi que lors des intempéries du Val d'Illiez. La formation des nouveaux astreints, les cours de répétition et les engagements en faveur de la collectivité se sont bien déroulés. La révision de la loi d'application de la PCi a été adoptée par le Parlement le 15 juin 2023 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Office cantonal de la protection de la population (OCPP)

En 2023, l'OCPP a conduit 27 formations et 21 exercices au profit des communes et des partenaires cantonaux. Le projet des Points de rencontre d'urgence (PRU) a été finalisé pour un total de 250 PRU opérationnels à la fin février 2024. 15 nouvelles consignes de comportements pour la population ont été éditées. L'OCPP a également soutenu la Chancellerie d'Etat dans la mise en œuvre du Plan de continuité des activités (PCA) au sein de l'administration. De plus, des planifications cantonales ont été achevées, telles que la veille saisonnière pour les vagues de chaleur et sécheresse, la gestion de nombreux cas de décès et la distribution de comprimés d'iode à la population.

Office cantonal du feu (OCF)

L'OCF a connu une année particulière en termes d'incendies. Sur un total de presque 3800 alarmes, deux d'entre elles ont fortement marqué le canton, à savoir les incendies de Vétroz et de Bitsch. Ces deux événements vont donner lieu à une analyse des risques plus approfondie dans le cadre de la mise en œuvre du concept sapeurs-pompiers 2030. L'introduction d'un nouveau logiciel va permettre aux corps de sapeurs-pompiers d'assurer un meilleur suivi.

En ce qui concerne les installations thermiques, une augmentation des dossiers de non-conformités (5061) a été constatée en 2023.

Office cantonal des affaires militaires (OCAM)

Le commandement des arrondissements a poursuivi sa numérisation et sa digitalisation en collaboration avec l'Armée suisse (version numérique de la demande de déplacement de service, portail et livret électronique réunissant les données des militaires, etc.).

La section de la taxe d'exemption de l'obligation de servir a intégré les nouvelles modifications légales de la Protection civile dans son outil de gestion informatique.

Le domaine de la gestion de la police des tirs a regroupé toutes les données des installations de tir et sociétés de tir du canton, ce qui a permis la réalisation d'une carte interactive à l'usage du grand public, mais aussi d'un outil de conduite pour les acteurs et partenaires institutionnels du tir.

Le Centre logistique cantonal a été très engagé dans l'élaboration des documents d'exploitation de la nouvelle halle de tir indoor, notamment dans l'accompagnement des aspects techniques de l'ouvrage. Il a pleinement assuré les prestations découlant des contrats conclus avec la Confédération.

AFFAIRES INTERIEURES ET COMMUNALES

Elections fédérales 2023

L'élection au Conseil national a une nouvelle fois suscité de nombreuses candidatures. 36 listes ont été déposées sur lesquelles figuraient 213 candidates et candidats. L'impression des carnets et l'acheminement de l'ensemble du matériel de vote aux citoyennes et citoyens se sont déroulés sans encombre. Grâce à l'excellente collaboration de l'ensemble des communes valaisannes, les résultats ont pu être livrés à la Chancellerie fédérale le dimanche soir 22 octobre aux alentours de 20 heures.

L'élection au Conseil des Etats a été marquée par l'introduction du bulletin unique officiel. Les électrices et électeurs, s'appuyant notamment sur les consignes données dans la brochure et sur le bulletin de vote lui-même, ont très bien assimilé les particularités de cette nouveauté. En effet, le taux des bulletins nuls a oscillé aux alentours de 2% lors des deux tours.

Fusions de communes

Durant le premier semestre 2023, les états généraux des fusions de communes ont été mis sur pied : dans le Haut-Valais à Viège le 28 mars 2023 et dans le Valais romand à Riddes le 4 avril 2023. Ces rencontres ont permis de présenter aux élus et au personnel administratif communaux le rapport « Vision du tissu global valaisan face aux enjeux globaux » et l'outil Excel mis à disposition des communes ainsi que de rappeler les bases légales et la procédure de fusion. Les communes de Viège, Baltschieder et Eggerberg ont décidé d'unir leur destinée lors de la votation organisée le 26 novembre 2023.

Finances communales

Le rapport sur les finances communales 2021, édité en février 2023, clôture un cycle de quinze ans de présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH1 et partiellement MCH2 pour quelques communes dès 2020. Comme par le passé, ce document confirme la très bonne situation financière des communes valaisannes.

En sus du rapport 2021, le rapport 2022, édité en novembre 2023, premier rapport d'un nouveau cycle sur les finances communales, traite uniquement des données relatives au MCH2. Les huit nouveaux indicateurs utilisés par les communes valaisannes font ressortir une situation saine, malgré un durcissement des critères d'évaluation.

La pression fiscale des communes a été réduite durant l'exercice sous revue en permettant aux communes municipales d'adapter l'indexation de 3% avec un maximum qui peut atteindre 173%.



Nouvelle section d'action rapide

Accepté à l'unanimité par le Grand Conseil en février 2021, le renforcement des effectifs a permis à la Police cantonale de se doter en 2023 d'une section d'action rapide destinée à combattre les phénomènes de criminalité de rue et à lutter contre le sentiment d'insécurité en s'appropriant le domaine public. Actuellement, cinq policiers ont été engagés au sein de cette unité sur un effectif de 23 lorsqu'elle sera complète. Cette nouvelle section a pour but également de lutter contre les phénomènes sériels et la criminalité transfrontalière.

Situation sur le plan sécuritaire

Le Valais reste un des cantons parmi les plus sûrs de Suisse, notamment grâce aux stratégies et actions mises en place. En matière de lutte contre la criminalité, l'effort principal s'est concentré sur les infractions les plus graves ainsi que sur le fait d'empêcher la création de zones de non-droit. Aussi, la volonté est de mettre encore plus l'effort principal sur la sécurité publique et de se montrer particulièrement réactifs aux nouveaux phénomènes criminogènes. Dans ce sens, la section cybercriminalité a poursuivi son développement en 2023 se montrant particulièrement attentive aux évolutions dans ce domaine.

En matière de circulation routière, les mesures préventives ont été priorisées avec des actions répressives menées prioritairement dans les lieux à risques ou accidentogènes. En comparaison avec 2022, le nombre de morts sur les routes valaisannes a cependant augmenté démontrant la nécessité à l'avenir d'accentuer encore la lutte contre les chauffards.

Investissements

Les travaux de construction du bâtiment qui abritera les centrales d'engagement 117, 118 et 144 sous un même toit à Sierre se sont poursuivis en 2023 selon la planification prévue. La mise en service est prévue à l'automne 2025. Il en va de même de la halle de tir indoor construite sur le site des Casernes à Sion et dont l'achèvement des travaux est prévu en automne 2024.

POPULATION ET MIGRATIONS

Intégration des personnes étrangères

Le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a préparé le Programme d'intégration cantonal pour les années 2024 à 2027 (PIC3). Il comporte sept domaines d'encouragement, de l'apprentissage de la langue à la formation, en passant par la petite enfance.

Le BCI a initié un recensement de l'expérience du racisme en Valais, dont les résultats seront publiés en 2024. Il a de plus soutenu plus de 120 projets d'intégration.

Biométrie

Après les permis B, C, G et L pour les personnes européennes en 2021, les permis N (requérants d'asile) et F (admission provisoire) sont depuis octobre 2023 également au format numérique, avec saisie de la photo et signature dans les deux actuels centres de biométrie, à Viège et Sion.

Naturalisations

En Valais, 804 ressortissants étrangers ont obtenu la nationalité suisse au terme d'une procédure de naturalisation ordinaire. En sus, 46 Suisses et Suissesses originaires d'un autre canton ont obtenu la citoyenneté d'une commune valaisanne ainsi que la citoyenneté cantonale.

Le Conseil d'Etat a pris plusieurs décisions de principe en vue de la révision de la loi sur le droit de cité valaisan.

Demandes d'asile

En Suisse, les principaux pays de provenance des personnes ayant sollicité l'asile ont été l'Afghanistan, la Turquie, l'Erythrée, l'Algérie et le Maroc. 66'127 personnes de l'Ukraine disposaient d'une protection provisoire en Suisse, dont environ 2500 séjournent en Valais.

Permis de travail et de séjour

Plus de 62'000 demandes de permis de travail et de séjour ont été adressées. Depuis septembre, tous les dossiers reçus sont numérisés et traités au moyen d'un nouveau logiciel. 2023 marque la fin des dossiers au format papier.

GEOMATIQUE

Mensuration officielle

En 2023, trois lots de renouvellement de la mensuration officielle ont été terminés et approuvés par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M): les lots d'Ayent, de Vérossaz et de Naters. Les données des trois lots ont pu être intégrées dans la base de données cantonale de la mensuration officielle. Au total, 50 lots de renouvellement ont été finalisés. Le lot de Sion reste encore à achever.

Le solde de 18 lots de mensuration dans la zone alpestre a été attribué en 2023. Sept lots ont pu être terminés : St-Gingolph, Liddes, Isérables, Grône, Lax, Saas-Grund et Eischoll. 61 lots de mensuration dans la zone alpestre sont en cours.

En résumé, la mensuration officielle de 53.8% de la superficie du canton est disponible sous forme numérique conformément au standard de qualité MO93. 95% des mutations de biens-fonds ou de nature peuvent être réalisées pour ces zones. La surface restante représente principalement de la zone alpestre, c'est-à-dire des surfaces agricoles, de la forêt et des régions incultivables.

Registre des bâtiments et logements

Le Service de la géoinformation est en charge de la coordination pour la tenue du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le travail de mise en cohérence des données sur les bâtiments de ce registre avec celles de la mensuration officielle et leur enrichissement par des informations complémentaires a été poursuivi. Ce travail a été réalisé pour 39 communes.

Centre de compétence géomatique (CC GEO)

Le CC GEO, en tant que garant des géodonnées du <u>système cantonal d'information du territoire</u>, collabore avec environ vingt services cantonaux. Un rapport précisant la stratégie cantonale sur la géoinformation pour les prochaines années a été élaboré.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

L'architecture technique du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a été adaptée. Les composants de l'ancienne architecture qui étaient hébergés en dehors de l'administration cantonale ont été intégrés dans l'infrastructure technique de celle-ci. Les restrictions liées aux réserves forestières, à l'espace requis aux cours d'eau et aux zones réservées ont été intégrées au cadastre RDPPF.

CIRCULATION ROUTIERE ET NAVIGATION

Certification ISO 9001:2015

Le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) travaille avec le système de management de qualité selon la norme ISO 9001:2015. Tous les trois ans, ce système est contrôlé en détail par un expert externe lors d'un audit de recertification. En 2023, le service a passé cet audit avec succès. Il est donc autorisé à porter le label de management de qualité ISO 9001:2015 pour une nouvelle période de trois ans.

Renouvellement du système d'exploitation Cari

Le système d'exploitation Cari a été développé il y a près de vingt ans et fait maintenant l'objet de renouvellements successifs. En 2023, une nouvelle surface d'utilisation a été introduite avec succès. D'autres modules suivront au cours des prochaines années, avec des innovations dans le domaine de la digitalisation.

Augmentation du parc automobile

L'augmentation du parc de véhicules pour 2023 est de 1.4% et se situe au-dessus de la moyenne suisse qui est de 1.1%. Avec une augmentation d'environ 4800 véhicules entre 2022 et 2023, le parc automobile du canton s'élève à 352'857 véhicules à fin septembre 2023.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle envers les prestations du SCN est au centre de ses préoccupations. La société M.I.S-Trend a effectué un sondage via une application online. Plus de 400 clients ont répondu au questionnaire. Il en ressort un taux de satisfaction totale ou bonne de 92%, un niveau jamais égalé auparavant.

REGISTRE FONCIER

Marché de l'immobilier

En 2023, le marché de l'immobilier est resté particulièrement actif pour la troisième année consécutive. Cela a impacté le Service du registre foncier (SRF) par le maintien du volume important d'affaires traitées. Toutes les unités sont concernées par ce rythme de travail soutenu et persistant.

Pour promouvoir les changements importants entrepris ces dernières années en vue de l'informatisation et de la modernisation du registre foncier, le SRF a pris part, en collaboration avec les Archives de l'Etat du Valais, à la Journée du patrimoine 2023. Cet événement a permis de mettre en lumière l'évolution de la gestion des dossiers au travers des archives du SRF.

Affaires particulières - LFAIE

2023 marque également la clôture du dossier des constructions illicites de la commune de Val de Bagnes sous l'angle de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Dans ce cadre, de

nouvelles procédures ont été instaurées et les contrôles intensifiés pour l'ensemble des cas soumis à autorisation sur le territoire cantonal.

Suite du programme eRF Valais

Le programme eRF Valais vise à donner accès en tout temps à des données complètes, cohérentes et fiables selon les droits définis dans les bases légales. Dans cette optique, l'introduction et informatisation des données des registres s'est poursuivie sur plusieurs communes. Les données de Fully, Champéry, Val de Bagnes, Sion (pour le secteur Les Agettes), Arbaz, Savièse et Riederalp sont désormais entièrement intégrées au registre foncier fédéral.

SPORT

Projets développés

En 2023, l'Office cantonal du sport (OCS) a développé les projets suivants :

- e le soutien aux coachs suite à l'introduction de la nouvelle base de données nationale Jeunesse et Sport (J+S),
- e le suivi de la rénovation et la remise en route de l'exploitation du centre sportif cantonal d'Ovronnaz (CSCO),
- l'organisation, hors CSCO, de tous les cours J+S Valais 2023,
- la refonte complète du règlement du Fonds du sport,
- l'élaboration du concept des infrastructures sportives d'importance cantonale (CISIC VALAIS) et du règlement y relatif,
- la mise sur pied de la deuxième semaine du sport, incluant les Family Games, les Mérites sportifs et des conférences,
- deux camps inclusifs de six jours à Port-Valais et à Tenero,
- deux formations pour le personnel des unités d'accueil de la petite enfance (UAPE),
- une formation pour aide-moniteurs de 14 à 18 ans.

Rénovation du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

La partie « hôtel » du CSCO a été rénovée et pourra désormais accueillir 95 personnes. Le centre a rouvert ses portes le 16 décembre 2023.

Mérites sportifs

Les Mérites sportifs ont été décernés au Baladin de Savièse le 24 mai.

Palmarès:

- Sportif de l'année : Loïc Meillard (ski alpin),
- Equipe de l'année : U20 Top Valais Wallis Future (hockey sur glace),
- Dirigeant de l'année : Julien Vuignier (ski alpin),

- Espoir de l'année : Valentin Imsand (saut à la perche),
- Equipe Espoir U23 de l'année : Team Evéquoz-Gabet (danse sur glace),
- Sport handicap: Délégation valaisanne aux World Winter Games de Kazan,
- Valeur sportive : Eliane Giovanola (pour son engagement en faveur de la gymnastique) et Jean Bonvin (pour son travail auprès de la relève de l'athlétisme).

Statistiques 2023

Le sport en Valais en 2023, ce sont : 259 experts J+S, 584 coachs, 7294 moniteurs, 41'905 enfants ou jeunes, 3825 cours et camps, 841 offres, 4'158'246 de francs versés par l'Office fédéral du sport au sport associatif valaisan. On dénombre également 42 associations sportives, 13 groupements à caractère sportif, 916 clubs, 115'858 membres nommément inscrits (dont 42'836 jeunes de 5 à 20 ans) et un montant de près de 5.9 millions de francs distribués par le Fonds du sport, grâce à la Loterie Romande, au monde sportif valaisan.

CHASSE, PECHE ET FAUNE

Chasse

Le plan de tir du cerf a été atteint dans toutes les unités de gestion du canton : 1562 individus ont été abattus durant l'année 2023, dont 1414 durant la chasse haute (72 dans les districts francs fédéraux (DFF)). S'y ajoutent 149 animaux en tirs complémentaires (33 en DFF), contre 1330 en 2021 et 1756 en 2022. La régulation du cheptel de cerfs est nécessaire pour garantir la fonction protectrice des forêts et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces sauvages. D'autre part, 1962 chamois (2423 en 2022) et 1230 chevreuils (1519 en 2022) ont été prélevés. La baisse générale des prélèvements s'explique principalement par les mesures de restrictions de chasse prises au niveau cantonal en faveur des jeunes animaux et dans les sous-unités de gestion. Le groupe de travail poursuivra ses travaux pour préserver un capital chamois suffisant.

Gestion du loup

En 2023, 71 loups (51 en 2022) ont été formellement identifiés par des analyses ADN (34 femelles, 36 mâles et 1 individu indéterminé). Treize meutes (quatre transfrontalières), dont dix avec reproduction, sont confirmées par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Sur l'ensemble de l'année, 401 animaux de rente ont été tués dans le canton. Dès lors, les conditions ont été remplies pour la délivrance de quatre autorisations de tir individuel et une autorisation de régulation réactive de meute. De plus, le canton du Valais s'est vu octroyer l'autorisation de réguler de manière proactive sept meutes de loups suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales au 1^{er} décembre 2023. Un recours a été déposé, suspendant les autorisations de tir délivrées pour trois des sept meutes. Le montant des dégâts indemnisés à ce jour s'élève à plus de 210'000 francs (182'000 francs en 2022). Plus de 14'500 heures de travail ont été consacrées à la gestion du loup (11'400 heures en 2022).

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels délivrés en 2023 pour le Rhône, les rivières, les gouilles et les lacs de montagne, ainsi que pour les canaux, a augmenté (2795 en 2023 contre 2661 en 2022). Celui des permis journaliers et deux jours est stable (3916 en 2023 contre 3975 en 2022), mais reste élevé depuis quatre ans (moyenne 2020-2023 : 4476; moyenne 2017-2019 : 3422). Depuis 2020, 102 contrats d'affermage du droit de pêche dans des plans d'eau du canton ont été finalisés. La procédure d'adjudication est terminée. Les cas de pollution aux perfluoroalkylés (PFAS) ont nécessité la fermeture de la pêche dans deux étangs du Chablais et dans le canal Stockalper. Des investigations complémentaires sont en cours et les premières mesures de barrages filtrants seront mises en fonction en 2024.



DES CHANGEMENTS DE PARADIGME

Si chaque année apporte son lot de nouveaux défis, 2023 aura été marquée par plusieurs changements de paradigme.

Les évolutions climatiques nous contraignent à repenser notre rapport aux ressources vitales que sont l'eau et l'énergie. La nomination, très attendue, d'un délégué aux questions relatives à l'eau offre l'opportunité de gérer cette ressource multifonctionnelle de manière respectueuse et coordonnée, tout en sensibilisant la population. Le rejet, par le peuple, du décret visant à accélérer la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques ne signifie pas pour autant un « non » aux installations en tant que telles. En termes d'aménagement du territoire, il s'agit désormais d'effectuer une pesée des intérêts dans le respect de la législation en vigueur, tout en actionnant au mieux la marge de manœuvre dont nous disposons.

Les aléas météorologiques impactent de plus en plus la sécurité et la qualité de nos infrastructures. La sécheresse estivale, les glissements de terrain et autres éboulements mettent à mal nos infrastructures routières et nos forêts de protection et, en conséquence, la sécurité de la population. Tous ces événements nous confortent dans le bien-fondé d'une gestion coordonnée des dangers naturels, d'autant que de telles situations interviendront plus régulièrement, exerçant une pression sur les coûts alors que les ressources financières tendent à diminuer. L'objectif de garantir des accès sécurisés et de qualité pour toutes les régions du canton est plus que jamais un défi.

La construction de l'A9 dans le Haut-Valais se poursuit selon la planification et l'objectif d'une mise en service de l'autoroute entre Loèche/La Souste et Brigue en 2026 demeure.

En termes de changement de paradigme, le nouveau Plan cantonal de gestion des déchets entend modifier en profondeur les pratiques de production et de consommation afin de limiter la génération de déchets.

La gestion des sols pollués nous occupera encore de longues années. Les assainissements de la décharge de Gamsenried ou des sols contaminés au mercure dans le Haut-Valais, de même que la gestion des PFAS, sont une priorité et avancent à satisfaction, de concert avec les entités concernées.

Dans ce contexte exigeant, je suis fier du travail réalisé par les collaboratrices et collaborateurs du DMTE qui contribuent, chaque jour, à façonner un Valais où il fait bon vivre et travailler.



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat



MOBILITE 2040

Concept cantonal

La mise en œuvre de la stratégie cantonale de mobilité 2040 se poursuit avec, notamment, le démarrage des travaux de requalification à travers Vétroz et la réalisation des passerelles de mobilité douce, sur la Borgne et sur l'autoroute A9, qui permettent de relier la ville de Sion au site hospitalier.

Un effort important a été consenti, en collaboration avec les communes, pour la remise en état du réseau routier cantonal ainsi que pour le début de la planification de la mobilité douce quotidienne sur les infrastructures cantonales.

ROUTES CANTONALES

Options stratégiques

2023 a été marquée par la volonté de marquer une pause dans les déclassements ainsi que par la révision partielle de la loi sur les routes.

Etat du réseau routier cantonal

L'un des nombreux défis de l'année 2023 demeure l'état du réseau routier cantonal dans un environnement alpin extrêmement exigeant pour les infrastructures. Pour répondre à ces défis, le Service de la mobilité (SDM) revoit complètement sa politique d'entretien. L'augmentation des contraintes (nombre de véhicules, tonnages, aléas naturels) couplée à l'évolution des exigences normatives (sécuritaires, environnementales, etc.) impacte un réseau routier étendu, construit principalement dans les années 1960-1970 et arrivant au bout de son cycle de vie. Les moyens humains et financiers nécessaires pour maintenir la substance de ce réseau sont dès lors importants.

Intempéries

L'année 2023 a vu deux épisodes d'intempéries, un en novembre et un deuxième en décembre, ayant fortement endommagé les infrastructures cantonales. Le montant des dommages, estimé à une dizaine de millions de francs, sera pris en charge sur les exercices comptables 2023 et 2024.

Requalification des traversées de localités

Plus de 50 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement. Plusieurs réaménagements ont été soumis à l'enquête publique en 2023, comme les traversées de Gletsch, d'Hérémence, d'Uvrier/St-Léonard ou d'Ardon. D'autres requalifications sont actuellement à l'étude en vue d'une mise à l'enquête publique en 2024, dont notamment les traversées de Tourtemagne et Stalden, la requalification des centres de St-Germain et de Roumaz à Savièse, la traversée de Massongex ou encore le secteur Vieux Pont / Place centrale de Monthey.

Chantiers conduits sur les routes cantonales

Le SDM a conduit durant l'année 2023 les principaux chantiers suivants :

Bas-Valais

poursuite de la réalisation du tunnel des Evouettes,

- o construction de deux giratoires dans la zone industrielle de Riddes,
- assainissement du pont de Nizod à Val-d'Illiez,
- assainissement du pont des Becs à Finhaut,
- construction d'un giratoire à l'entrée Ouest de Saxon, jonction autoroutière Fully,
- restructuration routière à Troistorrents, sur la route Monthey Morgins, tronçon chapelle St-André Lacet Es-Cortaz.

Valais central

- début des travaux de requalification de la traversée de Vétroz,
- poursuite des travaux de transformation des carrefours de Pont-de-la-Morge,
- o correction de la route d'Anniviers en aval du premier lacet de Niouc,
- réfection de la route de Chippis à Sion,
- o correction de la route de Granges à l'entrée de Vaas,
- achèvement des travaux de construction du tunnel des pyramides d'Euseigne,
- achèvement des travaux de prolongement de la galerie de Zano avant Arolla.

Haut-Valais

- achèvement de la construction de la route de contournement de Stalden,
- poursuite de la rénovation du centre de Bitsch (lot 2),
- construction du pont Bildjikehr, en remplacement d'un mur de soutènement présentant un risque de glissement à Inden, sur la route de Loèche à Loèche-les-Bains,
- début des travaux du projet de galeries Lüegelti et Schusslaui juste avant Zermatt,
- fin de l'assainissement de la route de Viège en direction de Visperterminen,
- assainissement de divers passages piétons.

Service hivernal

L'ensemble des engins actifs dans le service hivernal cantonal est monitoré par un système GPS. Cette solution a permis d'optimiser l'emploi des plus de 15'000 tonnes de sel utilisées en 2023.

Enjeux liés à l'utilisation du sol

Par rapport aux enjeux liés à l'utilisation du sol, en particulier pour ce qui concerne les surfaces d'assolement, la multifonctionnalité des infrastructures existantes devient la règle pour répondre à l'impossibilité de nouvelles emprises dans le territoire.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITE DOUCE

Transports publics

De nombreuses lignes régionales de bus, sur l'ensemble du canton, ont bénéficié d'une amélioration de l'offre. Au niveau ferroviaire, les produits spécialement destinés aux touristes tels que le « VosAlpes Express » et le « Verbier Express » ont été reconduits durant la saison hivernale. Le Service de la mobilité poursuit l'analyse des lignes du trafic régional de voyageurs où le potentiel demeure intéressant afin de proposer de nouvelles évolutions de l'offre de prestations. La fréquentation des lignes régionales, en constante progression, confirme la stratégie du service et démontre l'attractivité des transports publics pour la population valaisanne. Néanmoins, de fortes augmentations de coûts liées à l'inflation rendent ces prestations plus onéreuses pour le budget de l'Etat. Une analyse systématique des lignes ayant un taux de couverture faible devra donc être réalisée en 2024.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne, une commission consultative des transports a été créée afin d'élaborer des propositions et des prises de position sur la politique des transports publics et de mobilité douce quotidienne.

Le projet Pass 13* a rencontré un joli succès en 2023 auprès de la population et se poursuivra en 2024 avec une deuxième phase de test.

Transports par câble

En 2023, les remontées mécaniques touristiques suivantes ont été mises en service :

- Télécabine 3S Testa-Grigia Klein Matterhorn,
- Téléphérique Zermatt Furi,
- Télémixte Les Collons Thyon 2000,
- Télécabine Morgins La Foilleuse.

Dix projets de nouvelles liaisons entre la plaine et la montagne ont été intégrés pour coordination dans le Plan directeur cantonal. Ils seront également proposés à l'Office fédéral des transports (OFT) pour un financement dans l'étape d'aménagement du projet PRODES en cours et dont l'horizon de réalisation s'étend de 2027 à 2035. Les démarches permettant d'anticiper les procédures, en particulier les procédures d'aménagement du territoire, ont été initiées.

Téléphériques gérés

Le processus d'externalisation, tel qu'exigé par l'OFT, des téléphériques gérés par l'Etat pour le compte des communes, a été initié et devra être achevé dans le courant de l'année 2024.

Mobilité douce

Au niveau légal, 2023 a constitué une année charnière. De nouvelles réglementations fédérale (loi sur les voies cyclables) et cantonale (loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne) sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier, impliquant, pour le canton, un nouveau rôle à jouer.

Au niveau stratégique, des efforts importants ont été consentis pour l'élaboration d'une stratégie cantonale « Mobilité douce 2040 » qui sera présentée au début 2024 au Conseil d'Etat. Au niveau opérationnel, les études de plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire cantonal. Menées conjointement avec les communes concernées, elles visent à déterminer les réseaux à développer ou les infrastructures à adapter.

CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

Mise en service

Le Service de la construction des routes nationales (SCRN) est responsable de l'achèvement du réseau de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue. Le tronçon Gampel/Steg - Rarogne, long de 2.5 kilomètres, a pu être ouvert à la circulation le 18 août 2023. Ainsi, à fin 2023, c'est un peu plus de 50% de l'A9 qui est en fonction dans le Haut-Valais. La mise en service complète de l'A9 entre Loèche/La Souste Est et Brigue se fera par étapes jusqu'à fin 2026.

Sierre Est - Loèche/La Souste Est

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG-DETEC) a délivré l'approbation des plans pour le projet d'exécution le 26 mars 2021. Quatre recours sont encore pendants devant le Tribunal fédéral. Les planifications détaillées pour le tunnel de Susten, la tranchée couverte de Finges et le tronçon à ciel ouvert, se déroulent en parallèle. L'appel d'offres pour le décapage des sols, les fouilles et les évaluations archéologiques dans la zone des dépôts temporaires de matériaux et des chantiers dans le secteur de Finges a été publié mi-2023.

Loèche/La Souste Est - Viège Ouest

Le bétonnage du tube Nord du tunnel de Riedberg est terminé. Dans le tube Sud, les deux tiers de la voûte du radier sont déjà bétonnés. Comme mesure contre des déplacements futurs accrus des tubes du tunnel, en particulier suite à de forts événements pluvieux, il est prévu de construire une galerie de drainage à partir du portail Est.

Dans le cadre de l'assainissement et de l'aménagement de la jonction complète, le pont de Turtig, vieux de 50 ans, a été entièrement fermé durant six mois et le trafic dévié. Au niveau de la tranchée couverte de Rarogne (GERA), les travaux principaux sont terminés. L'équipement technique des deux centrales et de la station de pompage est en cours. Le tronçon à ciel ouvert entre GERA et Viège Ouest est réalisé en deux étapes. Le tronçon Est jusqu'au passage inférieur St. German a pu être achevé, à l'exception des systèmes de retenue et du marquage, et les travaux de construction du tronçon Ouest ont commencé en juillet.

Le SG-DETEC a accordé le 9 juin 2023 l'approbation des plans pour l'aire d'attente et l'aire de stationnement pour les camions à Steineja. Deux recours sont en cours devant le Tribunal administratif fédéral.

Viège Ouest - Viège Est

L'ambitieux ouvrage de bifurcation II marque la fin de la transformation du tunnel de la vallée à Viège en tube Sud de l'A9. Les travaux de revêtement sont terminés. Le montage des installations électromécaniques dans l'espace de circulation a débuté.

UNITE TERRITORIALE III

Dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales, le Service Unité Territoriale III (SUT III) a repris en août l'exploitation du tronçon à ciel ouvert Schnidrigu – Wanne Ouest, entre les jonctions de Gampel/Steg Est et de Rarogne (2.5 kilomètres).

Sur la N21, qui s'étend de Martigny jusqu'au portail du tunnel du Grand-St-Bernard, le renouvellement des joints de ponts a nécessité de nombreux chantiers. Le projet de création d'un centre d'entretien de l'Office fédéral des routes (OFROU) à Liddes, qui sera notamment partagé avec la commune, a démarré.

<u>MOBILITE. TERRITOIRE ET ENVIRONNEMEN'</u>

Dans sa troisième année d'existence, le SUT III a adapté son organisation. Il dispose désormais d'une section technologique apte à s'occuper d'équipements d'exploitation (caméras, automates, signalisation, ventilation) qui exigent des compétences mixtes (électricité, automate, réseau, vidéo, sécurité informatique). Il s'agit d'un véritable défi pour les prochaines années. Si ce domaine s'apparente de plus en plus à de l'informatique, il est très spécifique à la route et requiert une très grande réactivité 24 heures sur 24.

La section « ingénierie et travaux » offre de nouvelles prestations demandées par l'OFROU. Renforcer le suivi et les mesures dans le domaine des dangers naturels et pouvoir assurer l'inspection des ouvrages d'art en font partie. Ces prestations visent une sécurité et une disponibilité accrues du réseau des routes nationales.

Le SUTIII s'est adjoint les services d'un spécialiste de santé et sécurité au travail. En effet, les exigences dans ce domaine sont très élevées et nécessitent une approche systématique. Le travail pour atteindre le niveau souhaité sera important.

Il faut également relever la mise à disposition de tablettes pour les ouvriers-chauffeurs qui sont de plus en plus amenés à se servir d'applications pour la surveillance de la route.

TRAVAUX JURIDIQUES ET LEGISLATIFS

Projets législatifs

La nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQUoT) ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les révisions partielles du règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs (RIML) et du règlement concernant l'octroi des autorisations cantonales pour le transport de voyageurs (RATV) sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2023.

La révision partielle de la loi sur les routes (LR) a été adoptée en lecture unique par le Grand Conseil le 17 mars 2023. Il est prévu de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques, rédigé conjointement avec le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, a été approuvé par le Grand Conseil le 10 février 2023. Il a été abrogé le 10 octobre 2023 à la suite de son rejet par le peuple.

Les avant-projets de révision de la loi sur les constructions (LC) et de l'ordonnance sur les constructions (OC) ont été mis en consultation le 1^{er} décembre 2023. La consultation se déroule jusqu'au 8 février 2024. La première lecture du projet de loi est prévue pour la session de septembre 2024.

Le développement de l'avant-projet de loi sur les géoressources se poursuit, de même que la rédaction de l'ordonnance d'application de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (ODNACE).

L'avant-projet de révision de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) a débuté, sous l'égide du Service de l'environnement.

La révision partielle du règlement sur les taxes perçues pour l'usage particulier du domaine public relatif aux voies publiques cantonales et au Léman a débuté.

Appui juridique particulier

Le domaine du droit public des constructions, des résidences secondaires et de l'aménagement du territoire requiert toujours d'importantes ressources juridiques. La poursuite du déploiement du programme eConstruction nécessite une mobilisation juridique régulière et souvent à brève échéance. Les dossiers de haute surveillance

des communes de compétence du Conseil d'Etat impliquent un examen approfondi sur des périodes parfois longues. L'urgente nécessité de permettre le développement d'infrastructures photovoltaïques pour faire face à une éventuelle pénurie énergétique hivernale demeure, dans un cadre légal en constante évolution. Les projets de grandes installations photovoltaïques alpines représentent ainsi un défi nouveau et d'importance. L'intensification du besoin en appui juridique, tous domaines confondus, se confirme et s'accélère, d'autant plus que les contraintes légales se complexifient. Le Service administratif et juridique du DMTE est ainsi sollicité de manière constante et accrue.

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

Au 31 décembre 2023, le nombre de nouvelles demandes d'autorisation de construire enregistré au SeCC, soit 3179, a subi une baisse de 540 dossiers par rapport à 2022, soit une baisse de 388 dossiers de compétence communale et de 117 dossiers de compétence cantonale. Au niveau de la police des constructions, hors de la zone à bâtir, 179 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

Général Valais	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers enregistrés durant l'année		3181	3378	4111	3719	3179
Dossiers de construction de compétence cantonale		1122	1379	1382	1318	1201
Dossiers de police de compétence cantonale	165	135	202	299	214	179
Dossiers de compétence communale	1866	1924	1797	2430	2187	1799
Arrondissement 1 - Haut-Valais						
Dossiers enregistrés durant l'année	822	793	868	1050	903	794
Dossiers de construction de compétence cantonale	291	313	343	377	274	288
Dossiers de police de compétence cantonale		24	41	39	18	41
Dossiers de compétence communale	500	456	484	634	611	465
Arrondissement 2 - Valais Central						
Dossiers enregistrés durant l'année	1139	1206	1222	1415	1327	1115
Dossiers de construction de compétence cantonale	414	440	523	490	521	411
Dossiers de police de compétence cantonale		66	97	107	85	66
Dossiers de compétence communale		700	602	818	721	638
Arrondissement 3 - Bas-Valais						
Dossiers enregistrés durant l'année	1256	1182	1288	1646	1489	1270
Dossiers de construction de compétence cantonale	481	369	513	515	523	502
Dossiers de police de compétence cantonale		45	64	153	111	72
Dossiers de compétence communale		768	711	978	855	696
Total Valais Romand						
Dossiers enregistrés durant l'année	2395	2388	2510	3061	2816	2385
Dossiers de construction de compétence cantonale		809	1036	1005	1044	913
Dossiers de police de compétence cantonale		111	161	260	196	138
Dossiers de compétence communale	1366	1468	1313	1796	1576	1334

Le programme eConstruction appelle une implication soutenue du SeCC.

Programme eConstruction

La plateforme eConstruction a poursuivi son développement avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur les constructions au 1^{er} février 2023. La mise à disposition des fonctionnalités permettant de traiter les demandes d'autorisation de construire au format 100% numérique avec valeur probante positionne le canton du Valais comme pionnier en la matière (identité numérique, signature électronique qualifiée, etc.). En juin 2023, toutes les communes ont été invitées à une présentation du programme et, par la suite, à se déterminer sur leur volonté d'intégration de ladite plateforme. La première phase pilote auprès de neuf communes s'est terminée avec succès à fin 2023 et permet de lancer le déploiement, selon le planning établi, en 2024 et 2025 sur l'ensemble du territoire valaisan.

Secrétariat de la Commission Cantonale de Signalisation Routière (SeCCSR)

Durant l'année 2023, le nombre de nouveaux dossiers de signalisation et de réclames routières déposés au SeCCSR est de 927 (+1.75%) par rapport à 2022, soit une augmentation de 73 dossiers de signalisation (+11.16%) et une baisse de 57 dossiers de réclame routière (-22.18%).

Arrondissement 1 - Haut-Valais	2020	2021	2022	2023	
Dossiers de signalisation		83	146	118	
Dossiers de réclames routières		44	46	43	
Arrondissement 2 - Valais central					
Dossiers de signalisation	275	363	259	311	
Dossiers de réclames routières	123	79	137	94	
Arrondissement 3 - Bas-Valais					
Dossiers de signalisation	264	292	249	298	
Dossiers de réclames routières	87	60	74	63	
Total annuel		921	911	927	
Total annuel dossiers de signalisation		738	654	727	
Total annuel dossiers de réclame routière		183	257	200	

Pour les dossiers de signalisation de chantiers, sur la même période, le SeCCSR a enregistré 4135 demandes, soit une augmentation de 72 dossiers (+1.78%) par rapport à l'année précédente.

Le SeCCSR a assuré le traitement des dossiers de signalisation routière, de réclames routières et de signalisation de chantiers notamment par le biais de sa plateforme SICHAN.

Il a collaboré et apporté son soutien à la population, aux entreprises ainsi qu'aux différentes autorités cantonales ou communales dans des projets d'aménagements routiers ou dans des procédures d'homologation de signalisations routières verticales ou horizontales. Dans ces mêmes domaines, il a également assumé une tâche de surveillance.

DANGERS NATURELS

Organisation du service

Au cours de l'année 2023, le Service des dangers naturels (SDANA) a consolidé son organisation avec la nomination d'un adjoint au chef du service et le renforcement de sa section d'Appui à la Gestion Intégrée des Risques (AGIR).

Intempéries et événements particuliers

L'année 2023 s'est caractérisée par une recrudescence d'événements qui ont causé des dégâts importants, estimés entre 10 et 20 millions de francs, sur tout le territoire cantonal. Il faut citer les chutes de pierres de Plan-Cerisier et de Trient qui ont nécessité des évacuations, les orages estivaux dans les régions de Chamoson, Loèche-les-Bains et dans le Lötschental ainsi que, finalement, les deux épisodes de précipitations extrêmes en novembre et début décembre qui ont provoqué un nombre élevé de coulées de boue, glissements de terrain et chutes de pierres, principalement dans le Bas-Valais.

3e correction du Rhône

Les travaux de la 3^e correction du Rhône (R3) se sont poursuivis selon la planification. Le chantier de la mesure anticipée lle Falcon s'est achevé en mars. Les travaux des mesures anticipées Sierre-Laminoirs et Grandes lles ont respectivement démarré en mai et en septembre. Les résultats de l'analyse du projet R3 initiée par le DMTE à la fin 2022, devraient être communiqués au printemps 2024.

Autres dangers

Concernant la gestion des 800 projets qui incombent au service, il faut relever que les dépenses prévues pour les aménagements de cours d'eau ont été légèrement inférieures au budget. Elles ont toutefois été compensées par des coûts supérieurs à la moyenne dans les domaines des avalanches et des dangers géologiques.

TERRITOIRE

Plan directeur cantonal

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la modification partielle de douze fiches de coordination du Plan directeur cantonal (PDc) et autorisé sa mise en consultation auprès des communes et des organismes intéressés. Cette modification partielle vise notamment à répondre aux mandats de la Confédération fixés dans le cadre de la révision globale du PDc, aux nouvelles bases légales fédérales ainsi qu'aux nouvelles stratégies adoptées par le Conseil d'Etat.

Les fiches révisées concernent la protection, gestion et valorisation du paysage (fiche A.8), le camping (fiche B.3), les domaines skiables (fiche B.4), les réseaux ferroviaires (fiche D.3), les infrastructures aéronautiques (fiche D.8), l'approvisionnement en énergie (fiche E.3), les installations solaires (fiche E.5) et éoliennes (fiche E.6) ainsi que le transport et la distribution d'énergie (fiche E.7). Trois nouvelles fiches transversales traitant des thématiques des changements climatiques (fiche T.1), du paysage (fiche T.2) et du sous-sol (fiche T.3) ont également été créées.

Trois comités de pilotages se sont occupés de l'élaboration de la stratégie concernant la gestion des « Zones d'activités économiques », de l'élaboration des fiches de coordination A.5a « Constructions protégées et caractéristiques du paysage » et A.5b « Zones de hameaux et de maintien de l'habitat rural » ainsi que de la stratégie des « Surfaces d'assolement ».

Mise en œuvre au niveau communal

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et du PDc, le Service du développement territorial (SDT) a poursuivi son appui aux communes dans leurs démarches en lien avec la révision globale du plan communal d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal de construction et de zones (RCCZ). Pour ce faire, le SDT a notamment initié, en collaboration avec les organes cantonaux concernés, une mise à jour des aides de travail et des articles-types du RCCZ. Il a aussi adapté et cherché à améliorer les différents processus dans le cadre de l'étape de l'avis de principe et de l'étape de procédure d'homologation.

Fin 2023, le Conseil d'Etat a homologué cinq révisions globales, dont trois sont entrées en force, une se trouve en recours auprès du Tribunal fédéral et, pour la dernière, une commune a décidé de retirer son dossier d'homologation auprès du Tribunal cantonal. La fiche C.1 « Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat » du Plan directeur cantonal prévoit l'adaptation de l'ensemble des plans communaux d'affectation de zones (PAZ), avec un délai fixé en mai 2026.

Conception Paysage cantonale

Après l'adoption, le 12 octobre 2022 par le Conseil d'Etat, de la Conception Paysage cantonale (CPc), le DMTE, via le SDT, a mis en soumission le mandat d'étude pour l'élaboration du Plan d'action Paysage VS 2026-2032.

Un premier mandat concernant le traitement des franges, en particulier avec le bâti, dans le cadre du projet du remaniement parcellaire du vignoble de la commune de Savièse, a été attribué. Les résultats définitifs sont attendus pour le premier semestre 2024.



Forêt

Les propriétaires forestiers ont entretenu près de 2000 hectares de forêts de protection, soit un investissement de plus de 20 millions de francs, avec un soutien conséquent du canton et de la Confédération. Plusieurs projets se sont concrétisés dans les domaines de la biodiversité en forêt dont les réserves forestières En Arbin (203 hectares) et Val d'Arpette (775 hectares).

Les forêts valaisannes ont à nouveau souffert des canicules et de la sécheresse extrême de l'été avec plusieurs incendies, en particulier celui de Bitsch où 130 hectares de forêt de protection ont été détruits. Des dégâts importants dus au bostryche ont également été constatés. Deux interdictions générales des feux ont été promulguées sur l'ensemble du canton en août. Ces mesures de prévention ainsi que la sensibilisation de la population ont permis d'éviter de nouveaux grands incendies.

Les conséquences du réchauffement climatique sur les forêts restent néanmoins une préoccupation majeure. Il s'agit d'assurer la pérennité de leurs fonctions face à l'évolution rapide des conditions naturelles, notamment sur le rajeunissement qui subit, dans certaines régions, une double peine avec un trop fort abroutissement du gibier.

Les différents processus de planification en cours (mobilité de loisirs, planification territoriale, approvisionnement énergétique, etc.) ont fortement mobilisé les ressources du Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP). Les attentes accrues de la population, en particulier vis-à-vis de la fonction d'accueil des forêts, ont accentué cette mobilisation.

Nature et paysage

L'analyse de l'infrastructure écologique, effectuée sur l'ensemble du territoire cantonal, confirme une situation relativement satisfaisante des aires centrales dédiées à la biodiversité, mais un important déficit de la connectivité et de la fonctionnalité écologique. Demandée par la Confédération, cette analyse répond aux accords de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15), ratifiés par la Suisse fin 2022.

Les développements récents liés au contexte énergétique démontrent une pression grandissante sur les ressources naturelles et le patrimoine paysager. Cette pression s'exerce sur des secteurs relativement épargnés jusqu'à présent. Il est primordial dans ce contexte d'assurer les compensations nécessaires et l'intégration des mesures tout en veillant à une pesée des intérêts équilibrée.

La reconnaissance du besoin d'adaptation au réchauffement climatique par la population offre une opportunité de faire converger les mesures climatiques avec celles nécessaires au maintien de la biodiversité. Les représentants des collectivités locales sont de plus en plus nombreux à s'engager dans ce sens.

La pression de lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'est accrue avec une progression et l'apparition de diverses espèces, notamment faunistiques comme le moustique tigre, sous contrôle dans la région de Brigue, avec des individus isolés annoncés dans le Valais central notamment à Fully, et en développement dans le Chablais.

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle vision de la gestion des déchets

L'édition du nouveau Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD) marque une orientation vers un large renforcement de l'économie circulaire. L'enjeu consiste désormais en une inversion du paradigme, en considérant le cycle de vie d'un service ou d'un produit dans sa globalité. Avec 700 kilos de déchets par habitant ou 330 kilos de gaspillage alimentaire par personne en une année en Suisse, il s'agit de se rappeler que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

L'élaboration du nouveau PCGD a appelé à contribution des acteurs issus de tous les milieux impliqués par la production et la gestion des déchets, avec la volonté de correspondre à la réalité, aux besoins et aux contraintes du terrain, de définir des actions concrètes et réalisables dans une volonté de partenariat. Treize mesures devront être mises en œuvre pour permettre au Valais de modifier ses pratiques en profondeur et de répondre aux objectifs environnementaux et structurels exigeants.

Assainissement des sols pollués au mercure

Après l'assainissement des sols contaminés par le mercure dans les zones d'habitation entre Brigue et Rarogne, l'assainissement des secteurs exploités pour l'agriculture a débuté en 2023 et trois lots sont terminés. L'assainissement se poursuivra en 2024 pour des surfaces situées le long du Grossgrundkanal. Une fois assainie, chaque surface agricole fait l'objet d'un suivi de la remise en culture transitoire, à usage limité pour une durée de deux ans. Le but de cette phase est de permettre aux sols nouvellement mis en place de se régénérer complètement et de pouvoir en garantir l'utilisation sans perte de rendement.

Lutte contre les PFAS

Les contrôles des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) menés depuis trois ans se sont poursuivis, comme le prévoit la stratégie cantonale en la matière. La mise en évidence de la contamination de poissons dans la région du Chablais a conduit le canton à édicter une interdiction de pêche dans divers étangs. Par ailleurs, tous les corps de sapeurs-pompiers valaisans ont été équipés d'émulseurs exempts de PFAS.



au 31.12.23

Roberto Schmidt

Mathias Reynard

Christophe Darbellay

_				
ы	re:	SIC	ler	nce

Président du Conseil d'Etat Christophe Darbellay

Chancelière d'Etat Monique Albrecht

Vice-chancelier - Conduite stratégique Stéphane Theytaz

Vice-chancelier - Information André Mudry

Inspection des finances Peter Schnyder

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Secrétaire général Paul-Henri Moix

Administration cantonale des finances Pierre-André Charbonnet

Service de statistique et de péréquation Raphaël Bender

Service cantonal des contributions

Mischa Imboden

Service des ressources humaines Gilbert Briand

Service de l'énergie et des forces hydrauliques Joël Fournier

Service cantonal de l'informatique Claude-Alain Berclaz

Service immobilier et patrimoine Philippe Venetz

Service de l'administration numérique Cédric Roy

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Secrétaire général Damian Mottier

Service de la santé publique Danièle Tissonnier

Service de la consommation et affaires vétérinaires Elmar Pfammatter

Service de l'action sociale Jérôme Favez

Service de protection des travailleurs et des relations du travail Nicolas Bolli

Service des poursuites et faillites Karla Z'Brun

Service de la culture Alain Dubois

Office cantonal de l'égalité et de la famille Katy Solioz-François

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Secrétaire général Pierre-Yves Délèze

Service administratif et des affaires juridiques de la formation Arsène Duc

Service juridique des affaires économiques Martin Zurwerra

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation Eric Bianco

Service de l'industrie, du commerce et du travail Peter Kalbermatten

Service de l'agriculture Gérald Dayer

Service de l'enseignement Jean-Philippe Lonfat

Service de la formation professionnelle

Tanja Fux

Service des hautes écoles

Yves Rey

Service cantonal de la jeunesse Christian Nanchen

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) Frédéric Favre

Secrétaire général Olivier Beney

Service juridique de la sécurité et de la justice Sophie Huguet

Police cantonale Christian Varone

Service de la sécurité civile et militaire Marie-Claude Noth-Ecoeur

Service de la circulation routière et de la navigation Bruno Abgottspon

Service de l'application des peines et mesures Georges Seewer

Service de la population et des migrations Sandra Tiano

Service des affaires intérieures et communales Maurice Chevrier

Service du registre foncier Sergio Biondo

Service de la géoinformation Rainer Oggier

Service de la chasse, de la pêche et de la faune Nicolas Bourquin

Office cantonal du sport Grégoire Jirillo

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) Franz Ruppen

Secrétaire générale Kathia Mettan

Service administratif et juridique Rachel Duroux

Service de la mobilité Vincent Pellissier

Service de l'unité territoriale III Nils Panchaud

Service des forêts, de la nature et du paysage Jean-Christophe Clivaz

Service de l'environnement Christine Genolet-Leubin

Service du développement territorial Adrian Zumstein

Service de la construction des routes nationales Marco Walter

Service des dangers naturels Raphaël Mayoraz



Editeur: Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)

Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé sur www.vs.ch/rapport-annuel-2023.

Sion, mars 2024